



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2013

APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

ÉDITO



YVES COLCOMBET
Président du conseil
d'administration de l'Agence

T rès honoré de la proposition de la garde des Sceaux de me nommer à la présidence du conseil d'administration de l'APIJ, proposition que j'ai acceptée volontiers, je souhaite tout d'abord saluer mon prédécesseur, Jean-Raphaël Alventosa. Les 12 années de ses mandats ont vu l'agence se transformer et relever le défi d'un ensemble de commandes sans précédent dans son histoire, traduisant l'ampleur des besoins immobiliers judiciaires et pénitentiaires à satisfaire. Sous l'aiguillon et la vigilance de son conseil d'administration, le professionnalisme de l'agence en matière de gestion publique et de maîtrise d'ouvrage répond aujourd'hui à un haut niveau d'exigence, dans le but de livrer à ses commanditaires comme aux utilisateurs directs de ses bâtiments, des opérations maîtrisées dans leur coût, leur délai et leur qualité. Le contrat de performance de la période 2011-2013 a, sur ce point, permis de définir et de mettre en œuvre un dispositif de compte rendu permettant aux tutelles et au conseil d'administration de disposer des informations nécessaires pour assurer leurs rôles respectifs, mesurer l'efficacité des méthodes et des pistes de progrès mises en œuvre par l'agence. L'activité de travaux sera particulièrement intense au cours des années 2014-2016 avec la livraison d'une grande part des commandes passées au tournant des années 2008-2010. L'anticipation et la maîtrise des risques opérationnels devront donc être au cœur du prochain contrat de performance dont le projet sera soumis au conseil d'administration en juillet 2014. Au-delà, la mobilisation de l'expertise de l'agence au service des enjeux immobiliers du ministère de la justice, par l'intégration la plus complète, dès la conception des projets, de la facilité de leur maintenance et de leur adaptabilité, constitue un axe stratégique de progrès auquel l'établissement répondra en partenariat étroit avec ses commanditaires, associant retour d'expérience sur l'usage et l'exploitation des bâtiments livrés et partage d'études conceptuelles prospectives. Permettez-moi de redire ma fierté, et l'exigence que je ressens aussi, d'avoir été appelé par l'autorité ministérielle de tutelle de l'APIJ à la présidence de son conseil d'administration, dans cette nouvelle phase de sa mission.



MARIE-LUCE BOUSSETON
Directrice générale
de l'Agence

À la tête de l'agence depuis septembre 2013, je souhaite tout d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, Jean-Pierre Weiss, qui a porté l'APIJ à un niveau d'exigence et de professionnalisme reconnu, aussi bien de nos tutelles et de la sphère de la maîtrise d'ouvrage publique en général que de nos prestataires du BTP. De nombreux outils managériaux ont été déployés pour répondre aux exigences que la chancellerie est en droit d'attendre de son opérateur : contrôle de gestion approfondi, dispositif resserré de compte rendu, capitalisation et retour d'expérience, comptabilité analytique. Rigueur de la gestion publique, tenue des engagements pris, transparence et compte rendu, circulation rapide de l'information, dynamique de progrès constante sont autant de caractéristiques de la culture de l'agence que je m'attacherai à poursuivre. Enfin, au-delà de l'intense période de construction des trois prochaines années, je souhaite, comme le contrat de performance de l'agence nous y engage :

- poursuivre l'approfondissement de nos compétences et de notre action en anticipation des exigences nouvelles qui se profilent en matière de bâtiment durable, de rénovation énergétique et, plus largement, d'innovations technologiques dans le champ bâtimentaire;
- accompagner les utilisateurs finaux dans la prise en main des bâtiments livrés et apporter l'expertise de l'agence dans l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance;
- accentuer et fiabiliser encore notre maîtrise du triptyque coûts-qualité-délais dans la conduite des projets.

Ma mobilisation sera entière pour relever les nouveaux défis qui attendent l'APIJ au service et à l'écoute des priorités immobilières de la chancellerie.



RÉTROSPECTIVE 2013

JANVIER

- Présentation du palais de justice de Caen aux juridictions et à la presse.
- Signature de l'acte autonome et du contrat de cession des lots A et B (Beauvais, Riom, Valence). ❶
- Séminaire DAP/DSJ/APIJ portant sur les contrats d'exploitation-maintenance.
- Ouverture au public du TGI provisoire d'Aix-en-Provence.

FÉVRIER

- Livraison de la maison d'arrêt de Rodez.
- Lancement des travaux préparatoires à la réhabilitation du palais de justice de Marseille-Monthyon.
- Présentation aux DISP concernées des centres pénitentiaires de Beauvais, Riom et Valence.

MARS

- Présentation du futur palais de justice de Poitiers aux juridictions et à la presse.
- Conseil d'administration.

AVRIL

- Démarrage des travaux de la cour d'appel de Fort-de-France.
- Obtention du permis de construire pour l'établissement pénitentiaire de Papeari.
- Inauguration par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe. ❷

MAI

- Obtention du permis de construire du palais de justice de Strasbourg.
- Dépôt du permis de construire du palais de justice de Pointe-à-Pitre.
- Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Bourg-en-Bresse.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Marseille-Monthyon.
- Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Valence. ❸



❶

❷

❸

❹



JUIN

- Achèvement des travaux de la tripale D5 et de la cuisine relais à Fleury-Mérogis.
- Inauguration par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice de la maison d'arrêt de Rodez. 4
- Livraison de la première phase de travaux du palais de justice de Chalon-sur-Saône.
- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Foix.
- Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Beauvais.

JUILLET - AOÛT

- Démarrage des travaux de Baumette 2.
- Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Papeari. 5
- Démarrage des travaux du palais de justice de Caen et exposition des projets architecturaux à la cour d'appel de Caen.
- Notification des marchés de travaux pour les palais de justice d'Hagenau et de Limoges.
- Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Riom.

SEPTEMBRE

- Prise de fonction de Marie-Luce Bousseton en tant que directrice générale de l'APIJ.
- Livraison du palais de justice de Montmorency. 6
- Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Béziers.
- Démarrage des travaux du palais de justice d'Hagenau.
- Obtention du permis de construire du palais de justice de Saint-Malo.

OCTOBRE

- Séminaire DSJ-APIJ.
- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Inauguration par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice de la tripale D5 de Fleury-Mérogis.
- Notification du marché de travaux pour le SPIP de la Réunion.
- Remise des offres finales pour le centre pénitentiaire d'Aix II et la maison d'arrêt Paris-la-Santé.

NOVEMBRE

- Pose de la première pierre par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice de Baumettes II. 7
- Démarrage des travaux des palais de justice de Foix, Bourg-en-Bresse et Limoges.
- Réunion portant sur le retour d'expériences des maîtres d'œuvre pour la mise en place des nouveaux marchés d'ingénierie.

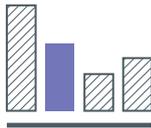
DÉCEMBRE

- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Installation des premiers modules du palais de justice provisoire de Strasbourg.
- Livraison de la nouvelle enceinte du centre pénitentiaire de Ducos.



2013 EN CHIFFRES

BUDGET 2013



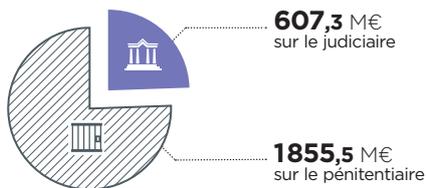
11,15 M€

INVESTISSEMENTS



2 462,8 M€

montant cumulé des CFE investissement (partenariat public-privé compris).



CONSEIL D'ADMINISTRATION



4 réunions du Conseil.

62 délibérations.

MANDATS



6 671

mandats émis pour un montant de **226,5 M€** pour les opérations d'investissement.



1 252

mandats représentant **12 M€** en fonctionnement.



ÉTUDES ET GUIDES DE PROGRAMMATION



1

cahier des charges sur les nouvelles orientations architecturales pénitentiaires.

3

guides élaborés et appliqués aux opérations judiciaires (guide immobilier - guide des salles d'audience - ergonomie des postes de travail).

1

guide portant sur la signalétique pénitentiaire appliquée à Aix 2.



OPÉRATIONS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

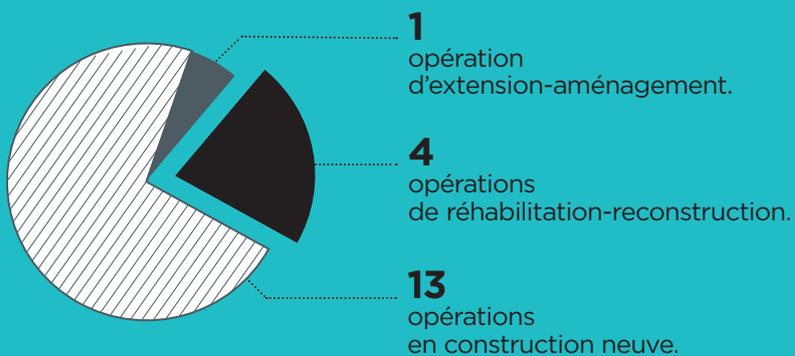


18

opérations pénitentiaires

10 opérations en GPA*

*garantie de parfait achèvement.

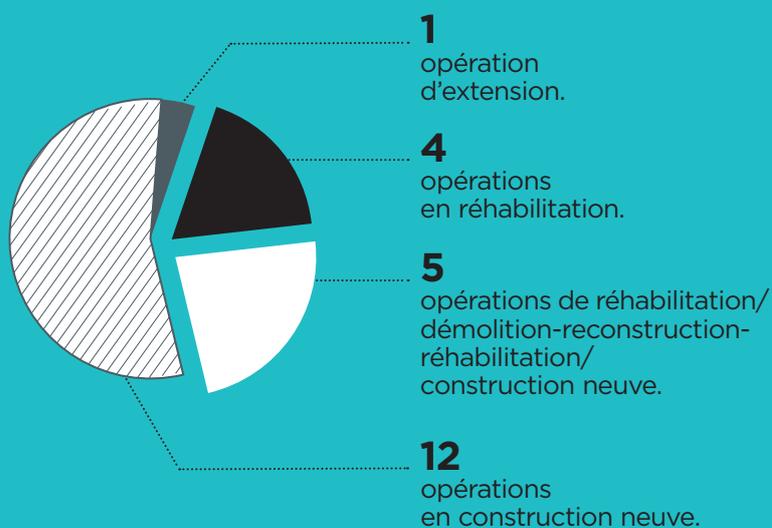


22

opérations judiciaires

4 opérations en GPA*

*garantie de parfait achèvement.



L'AGENCE
SE MOBILISE
POUR ASSURER
LA QUALITÉ
DES OPÉRATIONS
JUDICIAIRES ET
PÉNITENTIAIRES



L'ACTIVITÉ 2013



LA MOBILISATION DE L'AGENCE

LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS_P10

UN MAÎTRE D'OUVRAGE ENGAGÉ
AUPRÈS DES UTILISATEURS_P12

DES AVANCÉES OPÉRATIONNELLES_P17

LE CONTRAT DE PERFORMANCE ET LES MÉTHODES_P20



LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

CARTE DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES_P25

GRANDS PROJETS DE RÉHABILITATION_P26

OPÉRATION PÉNITENTIAIRE LIVRÉE_P32

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX_P33

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES_P40



LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

CARTE DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES_P45

OPÉRATION JUDICIAIRE LIVRÉE_P46

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX_P47

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES_P58



UNE MOBILISATION POUR LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS

► Le contrôle de la qualité en suivi de chantier

Le respect des coûts et des délais dans la conduite des opérations judiciaires et pénitentiaires est fortement ancré dans la culture de l'agence. Depuis plusieurs années une démarche de fond a été engagée sur la troisième composante de la conduite des opérations: la qualité. La mission de l'agence est en effet de livrer des bâtiments qui répondent aux exigences attendues de qualité: de bons niveaux de finition, des installations performantes répondant aux objectifs de développement durable, des locaux conformes aux besoins des utilisateurs, une exploitation et une maintenance facilitées. C'est ainsi qu'un programme technique quantifiant les performances requises et définissant les objectifs

de développement durable a été élaboré pour servir de référentiel à la conception des établissements judiciaires et pénitentiaires. Des procédures de livraison ont également été mises au point avec la tutelle, définissant précisément les actions et les essais à mener avant de prononcer la réception. Entre la conception et la réception, il y a évidemment la phase d'exécution. Si le maître d'ouvrage n'a pas à s'immiscer dans les attributions de l'entreprise, du maître d'œuvre et du contrôleur technique, c'est lui néanmoins qui, *in fine*, prend possession de l'ouvrage, et il est essentiel pour lui d'empêcher l'exécution irréversible de parties d'ouvrages non conformes ou de prévenir des désordres. L'Agence a donc mis au point un outil mobilisant chacun des acteurs du chantier: le plan de contrôle de la qualité. Il s'agit d'identifier avant le démarrage des travaux les difficultés d'exécution et les risques de désordre, et de définir les moyens à mettre en œuvre pour leur résolution. Cette identification est réalisée de manière contradictoire par l'entreprise, le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le maître d'ouvrage. Les réponses portent sur l'élaboration de procédures particulières d'exécution (panneaux de béton matricés...), la réalisation de prototypes (façades, mobilier fixe, locaux témoins...), l'organi-

« **IDENTIFIER AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX LES DIFFICULTÉS D'EXÉCUTION ET LES RISQUES DE DÉSORDRE, ET DÉFINIR LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR LEUR RÉOLUTION.** »



sation de contrôles internes, externes ou extérieurs (inspection par caméra des réseaux enterrés avant coulage des dalles, test d'étanchéité à l'air, test acoustique, mise en eau des toitures-terrasses, essais de sûreté active...), l'inscription de points d'arrêt dans le calendrier d'exécution.

Cet outil est désormais opérationnel pour les nouvelles opérations dont l'exécution a démarré : les palais de justice d'Haguenau, de Foix, de Limoges, de Béziers, de Caen et les établissements pénitentiaires de Valence, Riom et Beauvais.

► L'exploitation-maintenance intégrée dès la phase de conception

L'exploitation-maintenance est intégrée dans les contrats de partenariat public privé des opérations pénitentiaires de Valence, Riom, Beauvais, Paris la Santé et du palais de justice de Caen. C'est l'un des intérêts de ce dispositif PPP, qui permet à l'issue des 25 ou 28 ans de contrat de transférer à l'État un bâtiment remis à niveau.

Concernant les opérations judiciaires réalisées en maîtrise d'ouvrage publique, il est apparu essentiel à l'Agence d'ouvrir le champ de l'exploitation mainte-

nance. L'enjeu est de prendre en compte dès la phase de programmation les exigences d'optimisation des coûts d'exploitation et de facilité de maintenance. Les missions des maîtres d'œuvre ont donc été enrichies afin d'intégrer lors de la conception ces exigences. Cela permet d'apporter tout au long du déroulement des études des réponses aux divers questionnements d'exploitation, de maintenance, d'usage et de pérennité, tant dans le choix des matériaux que des principes constructifs.

► De nouvelles énergies pour des opérations « durables »

Les opérations pénitentiaires et judiciaires conçues suivant les objectifs de développement durable fixés dans le programme technique de référence (insertion environnementale, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, maintenabilité) sont maintenant en phase d'exécution ou de livraison.

Ces objectifs ont conduit les concepteurs et les constructeurs à diversifier les sources d'énergie et utiliser de nouvelles techniques, par exemple :

Dans le domaine pénitentiaire :

- chaudières à granulés bois issues des filières locales pour les deux centres pénitentiaires de Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil,
- 650 m² de panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie des besoins du centre de détention de Papeari,
- capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire de Papeari et Mayotte,
- récupération des eaux de pluie pour les sanitaires de l'établissement de Papeari,
- distribution de chaleur à basse température, ventilation avec récupération de chaleur, luminaires basse consommation pour la maison d'arrêt de Paris La Santé,
- isolation par l'extérieur des façades des bâtiments non accessibles par les personnes détenues pour le futur centre pénitentiaire Aix 2,

- équipements sanitaires hydroéconomiques boudins-poussoirs pour limiter la consommation d'eau.

Dans le domaine judiciaire :

- pompes à chaleur pour les palais Montaigne à Périgueux, Foix et Limoges,
- isolation thermique avec du Métisse (jeans recyclés) à Strasbourg,
- chauffage et rafraîchissement passifs dans la salle des pas perdus à Haguenau,
- dans les bureaux, gradation de l'éclairage artificiel en fonction de la lumière naturelle,
- asservissement de l'éclairage et du chauffage à l'occupation des locaux.



1
Le chantier du palais de justice de Haguenau s'inscrit dans le nouveau « plan de contrôle de la qualité ».

2
Le palais de justice de Périgueux répond aux exigences du développement durable avec son système de pompe à chaleur.

► La charte chantier faibles nuisances devient contractuelle

Dans les marchés de travaux notifiés en 2013, l'agence a rendu contractuelle une « charte chantiers faibles nuisances ». Cette charte fixe des obligations à l'entreprise de travaux dans quatre domaines :

- **La gestion des déchets et leur valorisation :** les déchets de chantier constituent en France une masse très importante, supérieure aux déchets ménagers. La charte comporte des dispositions portant sur la réduction des déchets à la source, leur tri dans au moins 3 bennes distinctes, leur valorisation dans des filières locales.
- **La limitation des nuisances :** le bruit, la poussière, les boues, la circulation des engins de chantier, la limitation du stationnement constituent des gênes importantes pour les riverains, qu'il convient de maîtriser et de limiter.
- **La limitation des pollutions et des consommations :** les chantiers peuvent être une source de pollution (huiles de coffrage, solvants, traitements des bois...) et de consommations importantes (eau, matières premières...). La charte fixe des obligations pour limiter l'atteinte à l'environnement naturel.

« **FIXER DES OBLIGATIONS
AUX ENTREPRISES
DE TRAVAUX ET APAISER
LES INQUIÉTUDES
DES RIVERAINS.** »

- **La protection de la santé des travailleurs :** l'APIJ attend de la part de tous les intervenants du chantier une pleine et entière mobilisation sur cet objectif. La protection de la santé des travailleurs ne porte pas uniquement sur la prévention des accidents. Elle consiste aussi à ne pas les exposer à des produits toxiques ou dangereux pour leur santé. Le contenu de cette charte a été présenté lors de réunions publiques, à Strasbourg et à Foix, par exemple. Il a permis d'apaiser les inquiétudes manifestées par les riverains.

UN MAÎTRE D'OUVRAGE ENGAGÉ AUPRÈS DES UTILISATEURS

► Assurer la continuité du service public pendant les chantiers

Pour mener à bien ses opérations, l'APIJ est engagée dans un dialogue et une concertation permanente, non seulement pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs vis-à-vis de leur futur bâtiment, mais aussi pour permettre la continuité du

service public dans le déroulement de l'opération. Cette continuité se matérialise au moment de la livraison et de la mise en service mais pour certains projets, elle se traduit tout au long des études et travaux. En effet l'agence mène aussi bien dans le domaine judiciaire que pénitentiaire des projets en site occupé ou à proximité immédiate d'activités sensibles. L'opération *ex-nihilo* est en effet rare, et il est courant de devoir gérer des relogements, des opérations tiroirs ou des travaux préalables pour permettre aux juridictions ou aux établissements pénitentiaires de continuer à fonctionner. Il s'agit là de projets sensibles, où le dialogue et la concertation avec les utilisateurs sont essentiels. Il faut alors prendre en compte les contraintes du site, les horaires de fonctionnement, gérer les accès, assurer au mieux la sérénité et la sûreté des lieux ainsi que la sécurité des utilisateurs.

L'APIJ conduit à ce titre depuis quelques années des projets particulièrement complexes. Il y a à chaque fois des dispositions spécifiques à mettre en place. Dans le domaine judiciaire on peut citer à titre



d'exemple les extensions des palais de justice de Douai et de Quimper, mais aussi la restructuration du palais de justice de Strasbourg ou le projet du nouveau TGI d'Aix en Provence.

Pour les deux premiers projets, les contraintes locales n'ont pas permis de transférer les activités sur un autre site. Ces opérations consistent en des extensions, avec des démolitions, et relocalisation provisoire de services. Ce mode opératoire impose un travail fin avec les utilisateurs pour définir les « règles du jeu », les points de vigilance. Un accompagnement du personnel est donc indispensable. Le cadrage des cahiers des charges des travaux doit être particulièrement précis afin d'éviter toutes nuisances, dérives ou interruptions de chantier. Horaires adaptés et modalités d'interventions spécifiques sont donc nécessaires.



Pour Strasbourg et Aix, des opérations préalables de « relogements » ont permis de libérer dans un cas le bâtiment à réhabiliter, dans l'autre une emprise pour le projet. La réalisation des travaux principaux devient donc plus simple, mais des phases préparatoires ont été nécessaires.

ZOOM SUR...

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES D'AIX-EN-PROVENCE ET STRASBOURG

Sur Strasbourg, l'intervention en site occupé étant impossible, l'APIJ a réalisé un relogement provisoire de la juridiction dans des bâtiments modulaires. Ce relogement est une véritable opération nécessitant études, consultation d'entreprises, autorisation de travaux et dialogue avec les usagers afin de répondre aux besoins dans un contexte calendaire et spatial contraint. Le déménagement aussi doit se faire avec la plus grande attention afin de garantir la continuité de l'activité, en évitant l'interruption des services les plus sensibles tels que la permanence parquet ou les geôles. À ce titre, le déménagement s'est opéré le week-end avec la mise en place d'une architecture téléphonique spécifique permettant de réduire le temps de coupure des lignes.

Autre exemple, la reconstruction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence sur son site actuel, boulevard Carnot, a nécessité la réalisation de 5 opérations préalables permettant de libérer l'emprise foncière. Une première opération a été réalisée courant 2009 pour reloger temporairement le pôle civil élargi du TGI sur un autre site (le site Pratési). Une deuxième opération de démolition a ensuite eu lieu pour permettre la réalisation du relogement temporaire du pôle pénal. Enfin deux opérations, l'une de démolition et l'autre d'aménagement de stationnements provisoires ont permis de terminer cette phase préparatoire. Dans ces deux configurations, les contraintes liées aux sites, ont conduit à des dispositions spécifiques où APIJ et utilisateurs ont travaillé étroitement pour assurer la continuité de service.



1 2

Sur les chantiers des palais de justice de Quimper et de Douai, la continuité du service public sera assurée pendant les travaux.

3 4

Les chantiers de Strasbourg et d'Aix-en-Provence ont donné lieu à des relogements provisoires des activités pour assurer la continuité du service public.



ZOOM SUR...

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES DE FLEURY-MÉROGIS ET DES BAUMETTES

Pour le pénitencier, les projets en sites occupés ou en mitoyenneté immédiate d'établissements en activité sont particulièrement complexes. Au-delà des nuisances chantiers, il y a des enjeux de sûreté extrêmement prégnants en particulier si les travaux se déroulent en enceinte et en zone de détention. C'est le cas pour le projet d'augmentation de capacité de Ducos en Martinique, ou pour celui de la réhabilitation de Fleury-Mérogis.

À Fleury-Mérogis, l'opération de réhabilitation de la maison d'arrêt des hommes se poursuit depuis plus de 10 ans. L'ampleur de l'opération et la continuité de services ont conduit à un découpage de l'opération en de nombreuses phases permettant le maintien de l'activité. Sectorisation, transferts d'activités, locaux provisoires hors et en enceinte, imposent un suivi et un investissement particulièrement vigilant des équipes de l'APIJ pour permettre l'enchaînement des tâches. Garantir l'accès aux entreprises sur les emprises chantier, tout en assurant à l'établissement une sûreté sans failles impose un travail d'anticipation et d'accompagnement de tous les instants. Coordonner l'ensemble des parties prenantes, préserver la qualité, tout en garantissant les coûts et les délais est ici un véritable défi. Sa réussite ne se conçoit qu'avec une concertation étroite avec l'administration pénitentiaire et la direction de l'établissement, mais aussi les partenaires de l'APIJ dans l'acte de construire.

Sur le site des Baumettes à Marseille, la reconstruction du centre pénitentiaire a nécessité de nombreuses opérations préalables. Les opérations dites « connexes » ont consisté en la réalisation de travaux temporaires permettant de libérer l'emprise Sud du site. Ces bâtiments sont destinés à ne durer que le temps du chantier de reconstruction des Baumettes. Pour autant, les conditions de vie des personnes détenues et de travail des agents, ainsi que les exigences de sûreté et de fonctionnement technique et opérationnel restent celles d'une opération classique de réhabilitation. Les fonctionnements ont tous été soigneusement étudiés et validés à différents niveaux, et leurs contraintes de fonctionnement également identifiées, mesurées et acceptées. La réalisation de ces opérations a permis de transférer au printemps 2013 l'intégralité des femmes de l'ancienne maison d'arrêt dans les nouveaux locaux. Ce transfert s'est effectué sans interruption des fonctions et activités d'un centre pénitentiaire : enseignement, travail pénitentiaire, parlerie, unité sanitaire...

Pour ces opérations préalables, comme pour le projet de construction qui vient de débiter, un travail étroit avec les utilisateurs permet d'assurer la continuité de service et de garantir la sûreté de l'établissement.

14





3



4

► Accompagner les utilisateurs à la mise en service et l'exploitation

Des comités de pilotage présidés par les chefs de cour sont réunis lors des phases décisives des opérations judiciaires (mise au point de l'avant-projet sommaire, validation de l'avant-projet, préparation de la mise en service, bilan après la mise en service). Ces réunions permettent d'ajuster au mieux le projet aux besoins exprimés par les juridictions. Plusieurs comités de pilotage ont ainsi été réunis en 2013 pour les opérations d'Aix-en-Provence, Bourg-en-Bresse, Caen, Chalon-sur-Saône, Douai, Foix, Haguenau, Limoges, Lisieux, Mont de Marsan, Montmorency, Périgueux, Quimper, Saint-Malo et Strasbourg.

Une procédure de livraison a été mise au point et cosignée en mars 2013 par le directeur général de l'agence, le secrétaire général du ministère de la Justice et la directrice des services judiciaires. La livraison d'un palais de justice, comme celle d'un établissement pénitentiaire, constitue en effet un véritable projet qui mobilise de multiples intervenants : le chef de projet de l'agence, le maître d'œuvre, l'entreprise, le futur exploitant, la cour d'appel, les services locaux du secrétariat général, la direction des Services judiciaires. Il faut donc définir précisément qui fait quoi, quand, avec qui sur des sujets multiples tels que la téléphonie, les abonnements eau / gaz / électricité, le gardiennage, le livret d'accueil, les levées des réserves...

L'agence se préoccupe également de la bonne gestion par les juridictions concernées des 20 palais de justice qui seront livrés à partir de 2015. Dans le but de pouvoir préparer au mieux le début de l'exploitation de ces palais de justice, et d'assurer une cohérence d'ensemble des prestations d'exploitation relatives à ces bâtiments, l'agence a conçu une formation-action qui présente un triple objectif :

- La définition des besoins en termes d'exploitation-maintenance, sur la base de programmes géné-

« L'AGENCE A CONÇU UNE FORMATION-ACTION POUR PRÉPARER AU MIEUX L'EXPLOITATION DES PALAIS DE JUSTICE LIVRÉS. »

riques définissant les grands objectifs d'exploitation maintenance du ministère de la Justice, en cohérence avec ses ressources budgétaires ;

- L'appropriation par les futurs gestionnaires des notions normalisées relatives à l'exploitation-maintenance, et la connaissance des outils de gestion et d'alerte, nécessaires au pilotage de marchés d'exploitation et de maintenance ;

- L'élaboration coordonnée des cahiers des charges pour les prestations de maintenance qui serviront de base à la passation des marchés en fin de période de construction pour chacun des palais de justice au niveau des cours d'appel.

Cette démarche est copilotée par l'agence et la direction des Services judiciaires. Les formations démarreront au deuxième trimestre 2014.

Pour les établissements pénitentiaires, la procédure de livraison est maintenant bien rodée. Une attention particulière est toutefois apportée aux opérations de rénovation en site occupé (Baumettes 2, Ducos, Fleury-Mérogis, Mayotte) pour lesquelles des comités d'utilisateurs qui se réunissent régulièrement ont été mis en place.

1 2

Les travaux du centre pénitentiaire des Baumettes et de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis sont réalisés en site occupé.

3 4

À Bourg-en-Bresse et à Limoges, comme pour les autres palais de justice, les futurs utilisateurs sont associés à la définition de leurs besoins en termes d'exploitation et de maintenance.

► De nouveaux référentiels pour améliorer les usages

Deux actions importantes ont été menées en 2013 sur l'ergonomie des postes de travail et sur les salles d'audiences. Ces actions se traduisent dans des guides spécifiques, inscrits dans la continuité des référentiels de programmation existants pour la construction des palais de justice (publication des 2 guides au deuxième trimestre 2014). Sur les multiples opérations judiciaires en cours actuellement, les salles d'audiences publiques ont fait l'objet de questions de la part des concepteurs qui ont mis en évidence la complexité de leur conception et de leur mise en œuvre. L'agencement intérieur requis pour le déroulement des procédures, la prise de parole de chacun des intervenants (magistrats, avocats, témoins, victimes, personnes comparaisant détenue...), le bon accueil du public et des parties civiles, représentent autant de défis architecturaux, fonctionnels et techniques à relever dans la qualité des projets.

L'APIJ a procédé à un retour d'expérience des opérations en cours, a organisé des séances de travail associant la direction des Services judiciaires, le secrétariat général, des magistrats et greffiers en chef, des directeurs de programme et des chefs de projet de l'agence pour parvenir à l'élaboration de ce nouveau référentiel achevé fin 2013, qui s'attache aussi à définir de nouvelles pistes pour assouplir et faciliter la conception des projets : réflexion sur les capacités des salles, sur les réglages de niveaux de sol de référence des salles, sur les dispositifs d'accueil des PMR...

Le guide des salles d'audience présente les exigences précises attendues pour ces salles qui sont en effet déterminantes dans la conception du projet architectural, puisque leurs dimensions et les exigences associées en font l'un des points clés de la constitution du socle des espaces publics, et donc du palais de justice.

Concernant les postes de travail, pour répondre aux évolutions de l'exercice professionnel judiciaire et s'adapter à certains métiers particuliers au sein



des palais de justice, un guide de l'ergonomie de 15 postes de travail spécifiques a été réalisé (GUG et accueils, salles d'audiences publiques et cabinet, plusieurs postes de travail pour les salles d'audiences, bureau audience, PCS, archives, scellés, box avocats). Il s'attache à la prise en considération des multiples tâches successives ou simultanées d'une même personne (ex : les nouvelles technologies) à son poste de travail pour faciliter le confort de la personne, l'efficacité de l'agencement, du mobilier, et des conditions techniques de l'installation, et la bonne interaction de l'ensemble des outils mis à disposition.

Pour mener à bien cette mission, le recours à un cabinet d'experts en ergonomie a été réalisé, un diagnostic et des propositions ont été dressés à l'appui d'observations effectuées dans les palais de justice de Pontoise, Créteil, Besançon, et partiellement à Montmorency, entre septembre et décembre 2013. Des entretiens ont été conduits simultanément à ces visites auprès des utilisateurs magistrats et greffiers opérant dans les différents locaux étudiés.

Un groupe de travail rassemblant des représentants du secrétariat général, de la direction des Services judiciaires, des utilisateurs (chef de juridiction, procureur, magistrat délégué à l'équipement, greffier), de l'APIJ, assistés d'un prestataire spécialisé, s'est réuni 4 fois au cours du 4^e trimestre 2013.

Sur ces sujets liés aux usages, les travaux se poursuivent, avec par exemple des questionnements sur la visioconférence, qui ont des impacts non négligeables tant sur la gestion de l'audience que sur l'aménagement des espaces.

« **LE GUIDE DES SALLES D'AUDIENCE PRÉSENTE LES EXIGENCES PRÉCISES ATTENDUES POUR CES SALLES QUI SONT DÉTERMINANTES DANS LA CONCEPTION DU PROJET ARCHITECTURAL.** »



DES AVANCÉES OPÉRATIONNELLES

> De nouvelles orientations architecturales pénitentiaires

L'agence a répondu à la lettre de mission du directeur de l'administration pénitentiaire et a remis le 9 avril 2013 un rapport présentant des orientations nouvelles relatives à l'architecture pénitentiaire, réconciliant les objectifs de sûreté et de réinsertion. Les réflexions ont été pilotées par un groupe de travail associant étroitement la direction de l'administration pénitentiaire. Elles ont été soumises à la réaction de chefs d'établissement et de directeurs interrégionaux, et confrontées aux avis d'un groupe d'architectes néophytes dans le domaine pénitentiaire.

De nombreuses pistes de progrès ont été proposées, portant notamment sur l'organisation des espaces extérieurs à l'enceinte, la porte d'entrée principale, l'organisation générale du plan de masse, la cour d'honneur, le mur d'enceinte et les miradors, les circulations à l'intérieur de l'enceinte, les cours de promenade, les bâtiments en enceinte, la végétalisation, les ambiances intérieures.

Plusieurs de ces pistes de progrès ont été intégrées dans le dossier de consultation pour la conception-réalisation du nouvel établissement d'Aix 2. Elles ont été très bien accueillies par les candidats. Ceux-ci ont réussi à concilier les contraintes fonctionnelles et la qualité architecturale. L'entrée de la prison est mieux affirmée dans la continuité de cheminements piétonniers. L'organisation spatiale a été complètement renouvelée avec un glacis positionné à l'intérieur du mur d'enceinte offrant davantage d'aération depuis les circulations en enceinte mais également depuis les fenêtres des cellules. La création de rues



2

entre les bâtiments remplace les couloirs grillagés et permet de donner un caractère plus urbain aux circulations, tout en offrant des vues sur des jardins et patios inaccessibles disposés le long des cheminements. La composition de la cour d'honneur et son traitement minéral et végétal affirment son caractère institutionnel tout en échappant à l'austérité. Du rythme, du relief et des couleurs ont été apportés aux façades des bâtiments d'hébergement. L'introduction de végétaux, l'apport de mobilier urbain, la création d'espaces de jeux transforment les cours de promenade en espaces de détente et de convivialité. Enfin, les ambiances intérieures ont été conçues pour créer des lieux sécurisés et autant que possible apaisés. Les architectes ont ainsi travaillé sur l'apport de lumière naturelle, la diversification des matériaux de sols, le traitement acoustique, les couleurs, la signalétique, le mobilier.



3



4

1
Salle d'audience
du futur palais de
justice de Strasbourg.

2 3 4
Plusieurs pistes
de progrès ont
été intégrées
dans le dossier
de consultation
pour la conception-
réalisation du nouvel
établissement d'Aix 2.

► Des opérations judiciaires engagées

Les « nouveaux contrats d'ingénierie » ont vu en 2013 la mise en œuvre, sur les premiers projets, de la disposition considérée comme la plus innovante, à savoir le travail collaboratif sur le PRO entre le maître d'œuvre (MOE) et l'entreprise titulaire du marché de travaux. En effet, ce nouveau mode prévoit une consultation travaux sur avant-projet, l'attribution d'un marché de travaux, et la réalisation du PRO sous la responsabilité du maître d'œuvre avec l'entreprise titulaire du marché. Ce marché est décomposé en deux tranches, une tranche ferme consistant au travail collaboratif sur la finalisation des études, et la réalisation de travaux préparatoires, et une tranche conditionnelle consistant à réaliser les travaux, objets du PRO.

Le travail sur le DCE, au-delà des adaptations nécessaires sur les pièces administratives, pour répondre à ce dispositif innovant, a introduit une nouvelle pièce ayant pour objectif de cadrer les attendus et la méthode du travail collaboratif entre MOE et entreprise. Les échanges avec les maîtres d'œuvre, et les premiers retours d'expérience ont permis de consolider ce document précisant la durée de cette phase, son contenu, son déroulement, les attendus, les livrables, ainsi que les compétences indispensables tant côté maîtrise d'œuvre que pour l'entreprise de travaux, dans la perspective d'un travail fructueux.

Fin 2013, les premières tranches conditionnelles ont été notifiées, gage de la réussite de ce travail collaboratif exécuté en tranche ferme.

« CONSOLIDER LE PROJET ARCHITECTURAL ET IMPLIQUER LE CONSTRUCTEUR PAR UNE ADHÉSION PARTICIPATIVE. »

Cette méthode, qui bénéficiera encore de quelques améliorations pour les projets à venir, est saluée par l'ensemble de nos partenaires qui l'ont pratiquée.

Elle permet de consolider le projet architectural et d'impliquer le constructeur par une adhésion participative. Elle établit des échanges entre concepteur et réalisateur à un moment propice, hors des contraintes chantier, pour mieux appréhender les exigences d'exécution, en bénéficiant de l'expérience et du savoir-faire de l'entreprise. Elle doit permettre de maîtriser la qualité de réalisation, et les calendriers. Avec la possibilité de réaliser des prototypes, de présenter des variantes, d'anticiper le choix des matériaux, ou d'engager certaines procédures administratives liées au site ou à des choix constructifs, elle contribue à la maîtrise des coûts et des délais. Les premiers travaux commencent. Même si les retours sont positifs, il faudra attendre la fin du chantier et la livraison pour en tirer un bilan définitif.

18

1

Le travail collaboratif en amont des chantiers doit permettre de maîtriser la qualité de réalisation et les calendriers (chantier du palais de justice de Foix).

2

Nouvelle génération de palais : la solennité et la dignité sont mises en avant, tout en recherchant un lieu apaisé pour l'exercice de la Justice et proche du citoyen (palais de justice de Bourg-en-Bresse).





ZOOM SUR...

DES ARCHITECTURES POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PALAIS

L'APIJ a actuellement en étude ou en chantier un vingtaine d'opérations judiciaires qui représentent plus de 120 000 m² de SHON, dont la moitié sont des constructions neuves.

Qu'il soit en centre-ville, ou sur un nouveau secteur de transformation urbaine voulu par les collectivités territoriales, le palais de justice apparaît systématiquement comme un équipement structurant. L'ensemble des acteurs en matière d'aménagement urbain s'y intéresse d'ailleurs de près. C'est l'occasion de travaux et d'échanges fructueux avec les villes et les services de l'État, permettant une adhésion locale aux projets.

En matière d'architecture, les projets rompent avec les poncifs du 19^e ou des images banalisées d'équipement administratif de certains projets de la 2^e moitié du 20^e.

Il y a une recherche de monumentalité contemporaine comme à Aix, d'affirmation des fonctions au sein du bâtiment, en particulier entre les espaces publics et les espaces tertiaires. La solennité et la dignité sont mises en avant, tout en recherchant un lieu apaisé et non oppressant.

Respect des publics accueillis, confidentialité des échanges, sécurité et qualité des conditions de travail des personnels, transparence et lumière caractérisent ces projets, tout en intégrant les contraintes d'exploitation et celles liées au développement durable.

Les exigences de sûreté, la demande de lumière naturelle dans les salles d'audience, notamment, contraignent considérablement la conception de ces projets complexes, mais font qu'ils intéressent toujours autant le milieu de l'architecture.

En matière d'image et de symboliques, les vocabulaires sont multiples pour cette nouvelle génération de palais.

À titre d'exemple :

- Parvis et emmarchement à Bourg-en-Bresse,
- Archétype traditionnel de l'institution judiciaire, temple grec en esthétique renouvelée, affirmant à la fois la solennité et l'ouverture pour Caen.
- Nouvelle image et nouvel accueil pour un palais déjà marqué par plusieurs époques à Douai.
- Volume unitaire, événement architectural qui dialogue avec le site pour Foix.
- Intégration urbaine et travail sur le climat pour Fort de France.
- À Limoges, le travail important avec la ville et l'ABF pour l'inscription dans le site urbain a fortement contraint la conception. La façade cubique, ouverte sur la ville imaginée par l'architecte, exprime le lieu régalien, affirmation des valeurs démocratiques d'accueil.

Si l'ensemble de ces projets ne présentent pas un vocabulaire architectural unitaire, des éléments communs s'y retrouvent. Ils font que ces bâtiments s'affirment déjà sans ambiguïté comme des équipements publics. Ils reflètent les valeurs républicaines.

Demain il est certain que leur identité de palais de justice sera clairement reconnue.

► Les évolutions du partenariat public-privé (PPP)

Dès son arrivée, la garde des Sceaux a demandé que soit recherchée une formule de PPP "rénovée" avec des durées réduites pour le remboursement des investissements. L'Agence a alors opté sur la mise en place d'un remboursement des investissements financés par le partenaire privé et faisant l'objet de la garantie de l'État (créances cédées et acceptées auprès des banques - dette Dailly) sur une durée réduite, ramenée à 10 ans, soit une durée identique à celle des principaux emprunts de l'État.

**« PPP : UNE FORMULE
"RÉNOVÉE" QUI A PERMIS
UNE OUVERTURE
PLUS LARGE AUX MARCHÉS
DES CAPITAUX ET UN
GAIN FINANCIER. »**

Dans un contexte où les conditions d'accès au crédit se sont fortement dégradées, outre le moindre étalement de la charge du remboursement de l'investissement initiale, la réduction à 10 ans a permis une ouverture plus large au marché de financement et une baisse significative des taux et marges de crédits prévus initialement pour une durée de 25 ans et un gain d'environ 20% pour l'État sur la somme des redevances de loyers d'investissement versées. En outre, en écho aux démarches de contrôle de la qualité développées pour les nouveaux marchés d'ingénierie, l'Agence a sensiblement renforcé les moyens contractuels de suivi des études et travaux et de contrôle de la qualité de la construction dans le cadre des contrats PPP sans pour autant dégager le partenaire privé de sa responsabilité de maître d'ouvrage. Ce dispositif, particulièrement élaboré pour l'opération de la maison d'arrêt de la Santé, vise à donner à l'État l'ensemble des moyens utiles de nature à garantir la qualité d'usage, la maintenabilité et l'image architecturale du projet.

LE CONTRAT DE PERFORMANCE ET LES MÉTHODES

► Le contrat de performance : les règles de fonctionnement reconduites

Le contrat de performance 2011/2013 avait été préparé dans le contexte du lancement par la Chancellerie d'un programme immobilier ambitieux, tant pour les juridictions que pour les établissements pénitentiaires, avec un socle programmatique stabilisé (guides de programmation judiciaire et pénitentiaire finalisés). Son contenu avait donc porté principalement sur la mesure de l'efficacité de l'Agence, et la mise au point des processus de gouvernance (validation, gestion financière, information et compte rendu...) entre les administrations de tutelle, le conseil d'administration et l'opérateur maître d'ouvrage, permettant à chacun d'exercer ses responsabilités avec les niveaux d'information et de validation adéquats. Le contrat 2014/2016 propose de reconduire et conforter ces règles de fonctionnement mises en place avec succès lors du contrat précédent. Ainsi, sur les 52 actions qui figuraient au contrat de performance 2011/2013, seules deux restaient à lancer (ouvrir aux antennes régionales de l'équipement et aux départements patrimoine et équipement

les formations techniques organisées en interne et fournir au ministère tous les éléments d'appréciation sur les coûts de fonctionnement et de maintenance). Le contrat de performance 2014-2016 prolonge donc ces 2 actions précitées tandis qu'il reconduit et conforte toutes les autres, désormais entrées en processus et productions pérennes. Le contrat 2014/2016 a été préparé selon un processus marqué par une large concertation. Ainsi ses axes directeurs ont été débattus en conseil d'administration du 29 mars 2013. Ont suivi une série de rencontres avec chacune des directions métiers du ministère de la Justice, ainsi que son secrétariat général, le CBCM et la Direction du Budget. À l'automne les termes du contrat ont été affinés grâce à la mobilisation d'un groupe de travail associant chacune des directions métiers du ministère sous la coordination de la sous-direction de la synthèse budgétaire du secrétariat général. En interne, l'association régulière des personnels (en conseils de direction et auprès des représentants du person-

nel) se parachèvera en 2014 par un séminaire des cadres consacré à la déclinaison et l'appropriation opérationnelle du nouveau contrat de performance en démarches de progrès.

Au-delà de la conduite des opérations commandées à l'APIJ, ce nouveau contrat propose également de mieux définir les objectifs et le rôle que la Chancellerie assigne à son opérateur dans la mise en œuvre de sa politique immobilière, afin de bénéficier au mieux de son retour d'expérience, de ses compétences techniques et de méthodologie organisationnelle. Il distingue ainsi les missions pour lesquelles l'APIJ est dans son rôle de maîtrise d'ouvrage correspondant à des opérations commandées dans le cadre de son Conseil d'administration, de celles, qui, sous le pilotage des directions de tutelle, peuvent mobiliser une expertise ou une « maîtrise d'œuvre » de l'APIJ. Par ailleurs, le contrat de performance 2014/2016 fait écho au contexte de la période qui se caractérise d'une part, pour le volet de la maîtrise d'ouvrage, par de très nombreuses mises en chantier et d'autre part, s'agissant de la politique de la Chancellerie et du rôle d'expertise de l'Agence, par l'ambition de nombreuses réformes au sein du ministère tant dans le domaine judiciaire que de la politique pénale. Dans ce contexte, le projet de contrat 2014/2016 met l'accent sur les objectifs suivants :

- comme maître d'ouvrage d'opérations qui vont, pour la quasi-totalité d'entre elles, être en chantier dans cette période, la nécessaire vigilance et maîtrise des risques attendues de l'APIJ, et la fluidité des échanges financiers entre la tutelle et l'opérateur ;
- sous le pilotage de la Chancellerie, la mobilisation de l'APIJ dans son rôle d'expert pour l'établisse-

« CE NOUVEAU CONTRAT PROPOSE DE MIEUX DÉFINIR LES OBJECTIFS ET LE RÔLE QUE LA CHANCELLERIE ASSIGNE À SON OPÉRATEUR DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE IMMOBILIÈRE. »

ment des nouveaux référentiels de programmation immobilière (prise en compte des réflexions en cours en matière de réforme pénale ou de vie en détention, ou de celles relatives à la justice du XXI^e siècle); plus largement le déploiement d'une veille technique et la recherche d'innovations dans le champ bâtiminaire;

- l'accompagnement des juridictions à la prise en main et à l'exploitation - maintenance des nouveaux palais de justice ; la livraison d'une vingtaine de bâtiments sur les 3 ans à venir est en effet un levier dans de nombreuses cours d'appel pour engager la professionnalisation de la fonction immobilière : l'APIJ propose d'y apporter son expertise technique et méthodologique ;
- en coordination étroite entre l'APIJ et l'EPPJP, l'assistance de la direction des Services judiciaires et des juridictions concernées pour la préparation, l'organisation et la prise en main des contrats de Partenariat Public Privé des palais de justice de Caen et de Paris.



1



2

1 2
Le nouveau contrat de performance prévoit l'accompagnement des juridictions à la prise en main des nouveaux palais de justice (cour d'appel de Fort-de-France et palais de justice de Béziers).

► Maîtrise d'ouvrage publique : partage d'expériences en externe

L'Agence participe, ou organise des lieux d'échange et de partage d'expérience avec ses tutelles ou d'autres acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique.

L'année 2013 a en outre été marquée par deux temps forts organisés par l'APIJ :

- Le séminaire annuel des services immobiliers du ministère de la Justice. Il réunit les services immobiliers judiciaires et pénitentiaires, tant au niveau central que déconcentré. Il confirme, pour le volet judiciaire, que le thème de l'exploitation-maintenance doit constituer un fil conducteur dans les comités de pilotage mis en place et dans les réunions de suivi de projets et de suivi de chantier. De même le séminaire a mis en évidence l'intérêt d'animer un réseau constitué (SAR, MDE...) pour construire une doctrine transversale et a débouché sur la mise en route d'une formation-action à l'exploitation-maintenance pour les acteurs des 20 projets de palais de justice en cours. Ce séminaire a également permis de mener une réflexion autour de différents sujets opérationnels concernant notamment le périmètre technique des contrats de maintenance et d'exploitation.

- Le séminaire des comités de direction de l'APIJ et de la direction des Services judiciaires le 7 octobre 2013 au palais de justice de Montmorency. Il a permis d'échanger sur deux grands axes de travaux en commun :

- l'adaptation des palais de justice à l'évolution judiciaire ;
- l'exploitation-maintenance du patrimoine judiciaire.

Conformément aux préconisations du contrat de performance, certaines des formations techniques ont été ouvertes aux agents de la DAP et de la DSJ et à d'autres acteurs du ministère de la Justice. Par exemple, une formation portant sur la signalétique a été ouverte à la direction de l'administration pénitentiaire et au secrétariat général du ministère, une autre concernant les salles d'audience à la DSJ, au SG, et aux magistrats délégués à l'équipement de plusieurs cours d'appels.

Enfin, elle participe régulièrement au comité des utilisateurs de contrats de partenariat réuni sous l'égide de la mission d'appui aux PPP ou aux réflexions engagées par d'autres maîtres d'ouvrage comme celles de l'ANAH portant sur les modes de commande publique pour l'investissement immobilier.

► Des outils « prêts à emploi » pour les équipes

L'Agence développe et met à disposition de ses équipes des outils de travail prêts à l'emploi de manière à homogénéiser les pratiques, faciliter le travail quotidien et favoriser la circulation de l'information en interne. L'année 2013 a permis le développement de nouveaux outils en complé-

ment du panel déjà mis à disposition des équipes. Deux nouveaux marchés transversaux ont été conclus afin de permettre aux équipes de disposer d'expertises complémentaires à celles auxquelles elles font appel dans le suivi de leurs opérations :

- une expertise planning et une expertise économique : celles-ci sont mobilisées par les équipes opérationnelles en cas de besoin sur les opérations (différences d'appréciation entre la maîtrise d'ouvrage et les autres acteurs, fiabilisation des échéances et des coûts...).

Concernant le volet de la programmation, les outils de collecte des évolutions sur les différents projets et de mise en commun de ces évolutions ont été mis au point.

Différents mémentos opérationnels ont également été produits en 2013 dont en particulier :

- obligations du maître d'ouvrage à l'ouverture d'un chantier ;
- liste des contrôles périodiques réglementaires ;
- cadre des dossiers des ouvrages exécutés ;
- charte chantier faibles nuisances.

« **HOMOGENÉISER
LES PRATIQUES,
FACILITER LE TRAVAIL
QUOTIDIEN ET FAVORISER
LA CIRCULATION
DE L'INFORMATION
EN INTERNE.** »



> Partage d'expériences en interne

En 2013 l'Agence a poursuivi ses actions de formation pour les nouveaux arrivants (20 recrutements dont 13 permanents) avec le maintien des parcours individualisés destinés à faciliter la prise de poste, l'organisation de sessions de formation sur l'environnement judiciaire et pénitentiaire et la visite de chantiers conduits par l'Agence.

De nombreuses formations ont été animées pour consolider les pratiques de l'Agence en matière de commande publique (formations marchés publics, prévisions budgétaires, comptabilité analytique) et de conduite d'opérations (outils de planning, responsabilité du maître d'ouvrage en coordination SPS, courants forts et courants faibles, acoustique).

Dans le contexte de mise en chantier de nombreuses opérations judiciaires, un cycle de formation interne « ouverture de chantier » sous forme de petits-déjeuners a été mis en place en interne. Les 7 modules, correspondant à des thématiques différentes sont filmés et mis à disposition des équipes sur l'intranet Pr@tic.

Concernant la prévention des risques, les responsables d'étage « sécurité incendie » ont été formés aux règles d'évacuation et au maniement des extincteurs en cas d'incendie et une formation « prévention secours civiques de niveau 1 » a été organisée.

L'effort de formation en management d'équipe entamé en 2012 s'est poursuivi en 2013 avec un accompagnement de directeurs de programme et chefs de service sous forme de coaching avec un cabinet spécialisé.

Enfin, des visites de site ont également été organisées: maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, palais de justice de Montmorency, centre pénitentiaire d'Orléans, chantier des Halles.

31

organismes ou intervenants extérieurs ont été sollicités.

104

sessions de formation organisées sur 89 thèmes différents.

110

agents ont bénéficié d'une ou plusieurs de ces sessions.

430

jours de formation au total.

3,9

jours de formation par agent et par an en moyenne.

45%

des formations réalisées à titre gratuit.

> Veille concurrence et commande publique

À la suite de la présentation du rapport relatif aux méthodes et doctrines pour la concurrence au conseil d'administration du 26 novembre 2012, le plan d'action qui a été établi en ce domaine est suivi dans le cadre d'un comité de pilotage qui a également pour vocation de veiller au niveau de concurrence et proposer des pistes de progrès complémentaires. Plusieurs outils ont par ailleurs été développés afin de favoriser la concurrence dans les consultations conduites par l'APIJ, notamment:

- Un observatoire des coûts des marchés d'assistance a été mis au point et désormais un cadrage économique du coût des prestations est fourni lors des consultations;

- les cahiers des charges types pour les consultations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été repensés;
- une base de données des sociétés participant à nos consultations a été créée permettant d'établir une veille sur le niveau de concurrence observé;
- les contrats de conception-réalisation ont été réévalués dans le but d'en simplifier l'application;
- les conditions de soumission des marchés en commission des marchés ont été précisées ainsi que les règles de publicité des consultations;
- les principes de notation du critère prix pour les appels d'offres travaux ont été mieux encadrés.



LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

24

26

GRANDS PROJETS DE RÉHABILITATION

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS_26
MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ_P28
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE-LES BAUMETTES_P30

32

OPÉRATION PÉNITENTIAIRE LIVRÉE

MAISON D'ARRÊT DE RODEZ_P32

33

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

CENTRES PÉNITENTIAIRES DE BEAUVAIS, VALENCE ET RIOM_P33
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS_P34
QUARTIER POUR PEINES AMÉNAGÉES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE_P35
MAISON D'ARRÊT DE MAJICAVO_P36
CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS-SARAN_P37
CENTRE DE DÉTENTION DE POLYNÉSIE_P38
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL_P39

40

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN_P40
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) DE SAINT-DENIS_P41

42

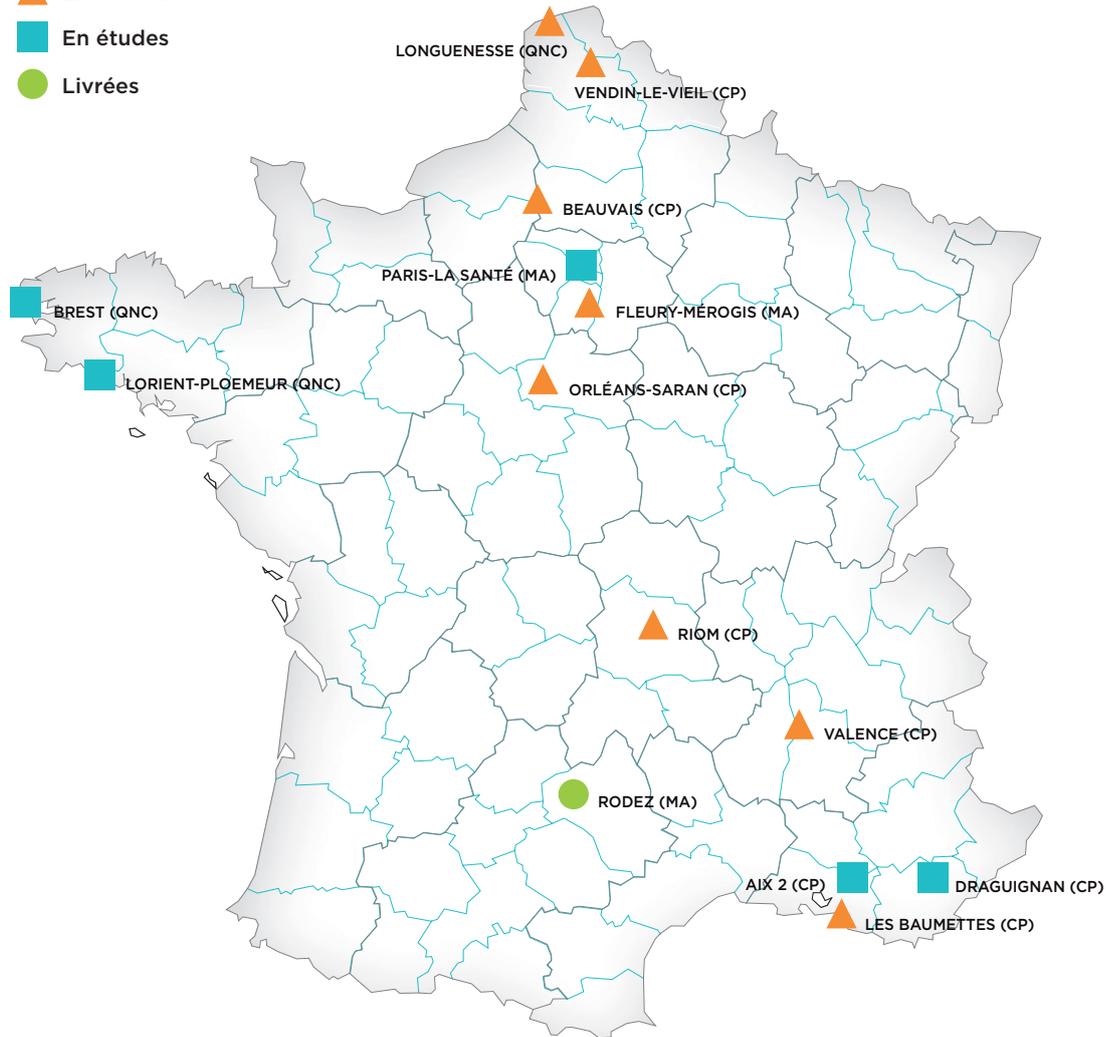
NOUVELLES ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX 2_P42

CARTE DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

EN PHASE OPÉRATIONNELLE - AU 31 DÉCEMBRE 2013

- ▲ En travaux
- En études
- Livrées



POLYNÉSIE



MARTINIQUE



MAYOTTE



LA RÉUNION



L'équipe 7 assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.



GRANDS PROJETS DE RÉHABILITATION

ESSONNE (91)

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

Quarante ans après sa mise en service, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs tant en terme technique que sécuritaire, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.

Le point caractéristique de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire...). Le projet de rénovation architectural rompt l'uniformité de l'architecture existante en introduisant notamment de la variation dans le traitement des façades. Après la mise en service début 2009 du premier des cinq bâtiments d'hébergement des hommes (D2), puis en juillet 2010 de la tripale D3 et en février 2012 de la tripale D1, le processus de rénovation de la maison d'arrêt des hommes s'est poursuivi par la livraison en juin 2013 du quatrième bâtiment d'hébergement des hommes (D5) et la mise en chantier en octobre 2013 du dernier bâtiment (tripale D4). L'année 2013 a été également marquée par le redémarrage

du chantier des bâtiments centraux en corps d'état séparés (11 lots) en septembre 2013. Cette opération prévoit notamment l'aménagement d'une nouvelle unité sanitaire centrale, d'un service médico-psychiatrique régional et la création d'un quartier primo accueil en extension du bâtiment C.

Enfin, deux cuisines relais réaménagées ont été réceptionnées, en juin 2013 pour la tripale D5 et décembre 2013 pour la tripale D3. Les travaux se sont poursuivis sur la tripale occupée D2 et en interface chantier sur la tripale D4.



26

CALENDRIER

Livraison de mai à septembre 2006 :

Construction 3 bâtiments accueil familles

Livraison en mai 2006 : Rénovation mess du personnel

Livraisons successives de 2008 à 2015 : Rénovation 5 tripales maison d'arrêt des hommes

Livraison 2015 : Rénovation extension bâtiments centraux maison d'arrêt des hommes

Livraisons successives à venir : Aménagement de cinq cuisines relais / Rénovation maison d'arrêt des femmes / Rénovation centre des jeunes détenus

CHIFFRES CLÉS

2771 places d'hébergement en maison d'arrêt des hommes

532 places d'hébergement en quartier centre de détention

221 places d'hébergement en maison d'arrêt des femmes

66 places d'hébergement en quartier mineurs

3590 places: total capacité théorique future sur 170000 m²

PARTENAIRES

Conducteur d'opération DDT de l'Essonne,

Assistant à maîtrise d'ouvrage ARTELIA

Sept maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes :

Maîtrise d'œuvre n°1 : Installations électriques primaires: SECHAUD & METZ

Maîtrise d'œuvre n°2 : Réfection des voiries et réseaux divers: JACOBS

Maîtrise d'œuvre n°3 : Rénovation des bâtiments hébergement: EGIS Bâtiments/SAREA

Maîtrise d'œuvre n°4 : Rénovation/Extension des bâtiments A, B et C: IMHOLZ / Th. BEAULIEU / BEAULIEU Ingénierie

Maîtrise d'œuvre n°5 : Construction de bâtiments d'accueil des familles: BNR/DUCROUX/INGESP'I/ Ateliers des Constructions/COMPLEMENTERRE/ATPI

Maîtrise d'œuvre n°6 : Rénovation du mess du personnel: ARWYTEC/ BEGUIN-MACCHINI/SERGEC

Maîtrise d'œuvre n°7 : Aménagement des cuisines relais: ARODIE-DAMIAN/BETOM/BETR



ENTREPRISES

Maîtrise d'œuvre n°1:

groupement SEEE/VD Sytélec

Maîtrise d'œuvre n°2:

VRD préliminaires: lots séparés - SACER/LESENS/LACHAUX

VRD généraux - séquence 1: groupement STRF/EMULITHE / Les Paveurs de Montrouge/EIFFAGE/Ets DOYEN & Fils

Réfection production calorifique: ICE

Maîtrise d'œuvre n°3: remise en état a minima de 350 cellules insalubres: lots séparés - SNADEC/VALLEE/FOULLIOUZE

Rénovation des hébergements et ateliers - séquence 1: HERVÉ

Maîtrise d'œuvre n°4: Lots séparés: CBC-SRC / IDS/SMAC / DUVAL / SANITEL/FAUCHE / THALES/3DM/Euroascenseur/GABET/GRTP

Maîtrise d'œuvre n°5: lots séparés: BOYER / SPE / Atelier Bois / SAM+ / AZOBOIS / BONNARDEL / SAGA / CEGELEC / INTERELEC / LIVET

Maîtrise d'œuvre n°6: lots séparés: SNEF / ALBOUWPANTZ / TEBA /SAM+ / BONNARDEL / RENE CLERC / LIVET / FORCLUM / CLIMAREX ATCC / THERMOSANI / THYSSEN KRUPP / RAGUENEAU

Maîtrise d'œuvre n°7: CBC Service



L'équipe 2 assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

ÉQUIPE 2

GRANDS PROJETS DE RÉHABILITATION

ÎLE-DE-FRANCE (75)

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ

L'APIJ est mandatée par le ministère de la Justice pour conduire l'opération de réhabilitation/reconstruction de la Maison d'Arrêt de La Santé, dernier établissement pénitentiaire situé à Paris.

Inauguré au XIXe siècle, et après bientôt 150 ans d'exploitation, la Maison d'Arrêt de Paris-La Santé se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation avancée, malgré les programmes successifs de rénovation et de restructuration.

Cette opération aux multiples enjeux – modernisation des conditions de détention, développement de dispositifs de réinsertion active des détenus, amélioration des conditions de travail pour le personnel pénitentiaire – préservera la symbolique particulière et la valeur patrimoniale de cet établissement, et assurera le maintien en exploitation partielle du site durant les travaux (le quartier de semi-liberté).

Sur la base des orientations fixées par le ministère, l'APIJ et l'Administration pénitentiaire sont engagées depuis 2010 dans la conduite d'une procédure de consultation en partenariat public-privé.

Le dialogue compétitif lancé fin 2011 dans le cadre d'une procédure de partenariat public-privé a été clôturé en juillet 2013.

Dès son arrivée, la garde des Sceaux a demandé que soit recherchée une formule de PPP «rénovée», avec des durées réduites pour le remboursement des investissements. Une durée ramenée à 10 ans – soit une durée identique à celle des principaux emprunts de l'État – a été retenue pour la part d'investissement en créances cédées et acceptées auprès des banques (dette Dailly). Dans un contexte où les conditions d'accès au crédit se sont fortement dégradées, la réduction à 10 ans a permis une baisse significative des taux et marges de crédits prévus initialement pour une durée de 25 ans et un gain d'environ 20% pour l'État sur la somme des redevances de loyers d'investissement versées.

À l'issue de ce dialogue, les offres finales, remises en octobre 2013, ont été analysées, avec pour résultat la sélection du projet le mieux à même de répondre aux exigences multiples de ce grand projet parisien. Le groupement GTM BATIMENT, GEPSA et BARCLAYS ALMA MATER GENERAL PARTNER LIMITED (BAM), dont la société GTM BATIMENT est mandataire et dont les architectes sont les agences Pierre VURPAS & Associés Architectes, AIA Architectes et AIA studio paysage, a été désigné attributaire de ce contrat de réhabilitation-reconstruction en décembre 2013.



**CALENDRIER**

- 2010** : Relance des études préalables
- 2011** : Lancement de la procédure de consultation
- 2012** : Conduite du dialogue compétitif
- 2014** : Signature du contrat de partenariat
- 2018** : Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

- 800** places environ
- 40 000 m²** planchers

CONTRACTANTS**Assistants techniques:**

SAMOP / SOCOTEC / GLI DOBLE A

Assistant juridique: Cabinet JEANTET

Assistant financier: KPMG

Maîtrise d'ouvrage:

Quartier Santé: société constituée de GTM Bâtiment, GEPSA, BARCLAYS, ALMA MATER GENERAL PARTNER LIMITED (BAM)

Constructeur: GTM Bâtiment

Maîtrise d'œuvre: Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages



GRANDS PROJETS DE RÉHABILITATION

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - LES BAUMETTES



30

2013 a été une année importante pour le projet de reconstruction du centre pénitentiaire de Marseille-les Baumettes. Après le déménagement de l'ancien centre pénitentiaire pour femmes dans l'ancien centre de peine aménagé, qui a permis de libérer la parcelle Sud du site, assise du nouvel établissement, les premiers travaux relatifs au projet Baumettes 2 ont pu commencer. Ainsi les travaux de démolition, de terrassement ont débuté en juillet 2013. Ils se sont poursuivis par les premiers travaux de gros œuvre à l'automne 2013.

CALENDRIER

Juin 2013: Achèvement du déménagement de l'ancien centre pénitentiaire pour femmes

Juillet 2013: Démolitions et terrassements

2^e semestre 2016: Livraison de Baumettes 2

CHIFFRES CLÉS

42 000 m² environ de surface de plancher

573 places

CONTRACTANTS

Opération Baumettes 2 Vinci construction France / Travaux du Midi / Archi5prod / Artelia





OPÉRATION PÉNITENTIAIRE LIVRÉE



AVEYRON (12)

Maison d'arrêt de Rodez

|||||||||

Achevée en janvier 2013, la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, située sur la commune de Druelle (Aveyron), est le résultat d'un partenariat inédit entre la Communauté d'agglomération du Grand Rodez et le ministère de la Justice. Liées par une convention, les deux entités ont mené, ensemble, ce projet.

Tandis que la CAGR, devenue maître d'ouvrage de l'opération, a mis l'établissement à la disposition de l'État, ce dernier cède au Grand Rodez l'ancienne maison d'arrêt qui se trouve en centre-ville.

Bien inséré dans son environnement et relié par des bus au centre de Rodez, le nouvel établissement est destiné à accueillir une population pénale homogène, de faible dangerosité: conçu pour des détenus et des prévenus qui ne sont pas considérés comme étant dangereux, il dispose d'un dispositif de sûreté adaptée, sans mirador, ni filin anti-hélicoptère.

L'attention portée aux conditions de détention, mais aussi aux conditions de travail des surveillants, va permettre à la nouvelle maison d'arrêt de 100 places de disposer de tous les atouts d'un établissement du XXI^e siècle.



CALENDRIER

Décembre 2006 : Signature de la convention dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI)

Octobre 2007 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Juin 2011 : Notification du marché de travaux

Février 2013 : Livraison

CHIFFRES CLÉS

90 places en maison d'arrêt pour hommes

10 places en quartier de semi-liberté pour hommes

6 730 m² SHON: Superficie de l'établissement

CONTRACTANTS

Maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR)

Mandataire du maître d'ouvrage Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)

Assistant à la maîtrise d'ouvrage GLI

Contrôleur technique APAVE

Coordonnateur sécurité et protection de la santé VERITAS

Groupeement de maîtrise d'œuvre

Azéma Architectes (Architecte mandataire) / SCAU (Architecte associé) / GINGER BEFS (Bureau d'études techniques)

Entreprise générale des travaux

EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI-PYRÉNÉES

Conducteur de l'opération Direction départementale des territoires - Aveyron

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX



OISE (60), DRÔME (26),
PUY-DE-DÔME (63)

Centres pénitentiaires de Beauvais, Valence et Riom

Les contrats de partenariat des lots A et B qui comprennent le financement, la conception et la construction des établissements pénitentiaires de Valence, Riom (lot A) et Beauvais (lot B) ont été signés avec les sociétés Hélios A et Hélios B le 21 décembre 2012. Ces deux contrats prévoient l'entretien-maintenance des établissements sur une période de 25 ans et, pour le lot A uniquement, des services à la personne pendant 9 ans (hôtellerie, blanchisserie, cantine, restauration des personnels, restauration des personnes détenues, transport des personnes détenues, accueil des familles, travail des personnes détenues). Les travaux de ces trois opérations ont démarré mi 2013 pour une livraison en 2015.

CALENDRIER

21 décembre 2012: Signature des deux contrats

Mai 2013: Lancement des travaux sur Valence (lot A) et Beauvais (lot B) pour une durée de 2 ans - livraison prévue à l'été 2015

Juillet 2013: Lancement des travaux du futur établissement de Riom (lot A) pour une livraison prévue à l'automne 2015

CHIFFRES CLÉS

Valence (Lot A)

464 places

32 922 m² de SHON

Riom (Lot A)

566 places

33 962 m² de SHON

Beauvais (Lot B)

606 places

33 000 m² de SHON

CONTRACTANTS

Titulaire du contrat de partenariat
HELIOS A ET B

Architecte mandataire
SYNTHESE ARCHITECTURE

Bureau d'études techniques BETOM

Constructeur SPIE BATIGNOLLES

Mainteneur GEPSA



ÉQUIPE 9



L'équipe 9 assure notamment la conduite de l'opération des centres pénitentiaires de Valence, Beauvais et Riom.

L'équipe 8 assure notamment la conduite de l'opération du centre pénitentiaire de Ducos.



MARTINIQUE (972)

Centre pénitentiaire de Ducos



Cette extension de 160 places du centre pénitentiaire de Ducos est en cours de réalisation.

Les travaux organisés en deux phases, en site occupé avec maintien de la continuité de service ont débuté en novembre 2011.

L'année 2013 a vu s'achever la majeure partie de la première phase de travaux qui comprend :

- La construction de nouveaux bâtiments administratifs, y compris parkings personnels et visiteurs livrés en septembre 2013.
- La création d'une nouvelle enceinte par extension pour accueillir de nouvelles aires sportives, livrée fin 2013.
- Une nouvelle cuisine d'une capacité de production de 3000 repas par jour, dont la livraison est prévue en 2014.

La seconde phase dont les travaux débutent, porte sur la création des bâtiments d'hébergement ainsi que sur l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'adaptation des services communs à la nouvelle capacité d'accueil.



CALENDRIER

Mars 2009 : Lancement de la consultation

Septembre 2009 : Jury de sélection des candidatures

Juillet 2010 : Jury d'examen des offres

Mars 2011 : Notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2011 : Démarrage des travaux

2015 : Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

490 places (Capacité initiale)

570 places (Capacité actuelle après une première extension livrée en 2007)

730 places (Capacité après travaux)

3 260 m² SU construits

3 100 m² SU réhabilités

CONTRACTANTS

Programmation Groupement Atelier D.TESSIER / Indigo Ergonomie / BCCB

Conception-réalisation Groupement SIMP / AA'E / ITC / CSI

AMO Conduite d'opération

Direction d'Infrastructure de la Défense de Fort-de-France

AMO OPR SAMOP

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé APAVE

Contrôleur Technique SOCOTEC



PAS-DE-CALAIS (62)

Quartier pour peines aménagées du centre pénitentiaire de Longuenesse

Ce quartier pour peines aménagées est destiné aux personnes détenues bénéficiant du régime de semi-liberté, aux personnes condamnées à des peines inférieures ou égales à deux ans, ainsi qu'aux personnes en fin d'exécution des peines. En 2013, les travaux du QPA de Longuenesse, entamés mi-2012, ont été achevés, permettant une réception et une mise en service de l'ouvrage début 2014.

35

CALENDRIER

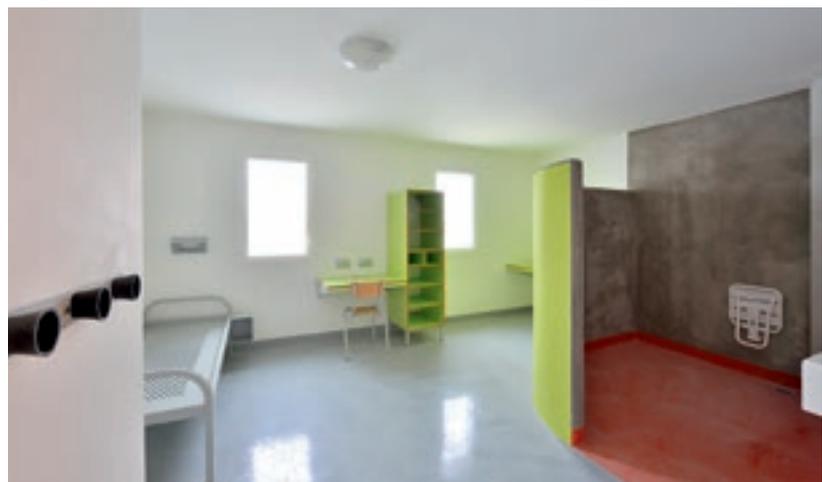
1^{er} Août 2013: Début des travaux
Février 2014: Remise de l'ouvrage à l'administration pénitentiaire
Mars 2014: Arrivée progressive des détenus

CHIFFRES CLÉS

90 places
 4 000 m² surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Spie Batignolles / Canale 3 Architecture et Environnement / Betom Ingénierie



ÉQUIPE 3



L'équipe 3 assure notamment la conduite de l'opération du centre pénitentiaire de Longuenesse.



MAYOTTE (976)

Maison d'arrêt de Majicavo

|||||||

L'année 2013 a été une année d'intense activité pour l'opération d'extension et reconstruction de la maison d'arrêt de Majicavo.

L'extension débutée en juin 2012 est livrée en avril 2014. En parallèle, ont été menées les études pour la reconstruction de la maison d'arrêt existante.

L'extension, dont la mise en service est prévue dès le mois de juin 2014, permettra d'accueillir les détenus de l'actuelle maison d'arrêt. Ce transfert validera le démarrage des travaux de démolition reconstruction de la maison d'arrêt existante. La mise en service de l'établissement dans sa configuration définitive est envisagée au 2^e semestre 2015.

Le projet architectural a pour ambition d'offrir aux personnes détenues et aux personnels des conditions d'usage répondant au standard métropolitain tout en tirant profit des spécificités climatiques mahoraises (panneaux solaires, ventilation naturelle des bâtiments).



CALENDRIER

Juin 2012: Démarrage des travaux de l'extension

Février 2014: Fin des travaux de l'extension

Juin 2014: Transfert des détenus de la maison d'arrêt actuelle vers l'extension

Été 2014: Démarrage des travaux de reconstruction de la maison d'arrêt actuelle

2^e semestre 2015: Mise en service prévisionnelle de l'intégralité du centre pénitentiaire de Majicavo

CHIFFRES CLÉS

278 places permettant d'accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs
15 500 m² SHON

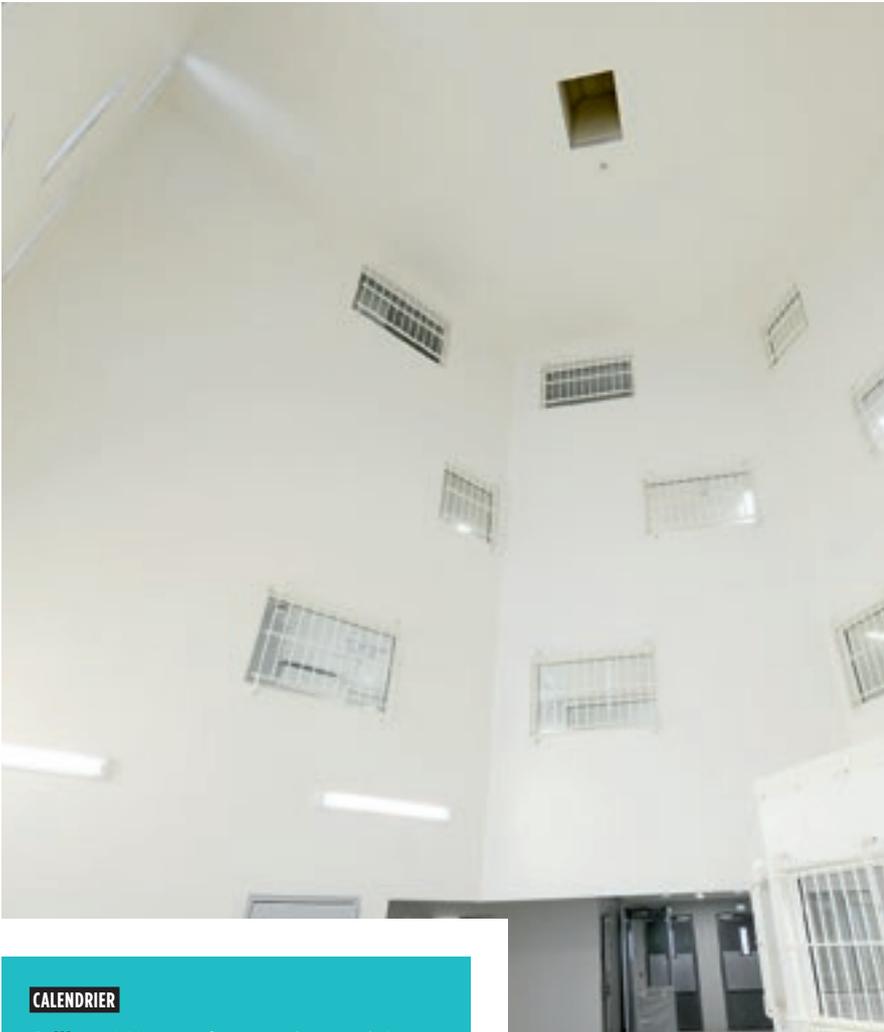
+ de 35 000 heures effectuées dans le cadre de contrats d'insertion depuis le début du chantier

CONTRACTANTS

Conception-réalisation Colas Mayotte (mandataire), Cardete et Huet, Grontmij BEFS

Assistant à maître d'ouvrage SAMOP et Deltah

Contrôleur technique Socotec
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Socotec



LOIRET (45)

Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran

|||||||

Avec 768 places, le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran dont la construction s'achèvera fin mars 2014 accueillera en priorité les effectifs des maisons d'arrêt vétustes d'Orléans et de Chartres qui fermeront à l'automne 2014 ainsi qu'une soixante de personnes détenues issues de La Santé à Paris. La modernité de ses équipements sera mise au service d'un programme de préparation à la sortie.

CALENDRIER

Juillet 2010: Notification du marché de conception-réalisation

Juillet 2011: Démarrage des travaux

31 mars 2014: Prise de possession par l'administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS

768 places dont 30 pour femmes et 60 en semi-liberté

36 500 m² surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement Léon Grosse

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :

Archi 5 prod (architectes) / INGEROP et BETEG (bureaux d'études)





POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)
**Centre
 de détention
 de Polynésie**

■■■■■■■■■■

L'attribution du permis de construire par les autorités polynésiennes en avril 2013 a permis d'ouvrir le chantier de construction du nouveau centre de détention de Polynésie française dès le mois de juillet de la même année.

Les travaux de terrassement achevés fin 2013, les premiers bâtiments sortiront de terre courant 2014. Le projet dont la fin des travaux est prévue pour la fin 2016 se distingue par son insertion exemplaire dans l'environnement de la baie de Phaëton et le recours aux énergies renouvelables avec l'installation notamment de 650 m² de panneaux photovoltaïques en toitures.



CALENDRIER

Juin 2013 : Démarrage des travaux
2nd semestre 2016 : Fin prévisionnelle des travaux
1^{er} semestre 2017 : Mise en service

CHIFFRES CLÉS

410 places pour hommes
24 000 m² SHON
320 emplois mobilisés en phase chantier / 250 emplois générés en phase d'exploitation
80 % des travaux sous-traités à des entreprises polynésiennes

CONTRACTANTS

Conception-réalisation Léon Grosse (entreprise), Architecture Studio, IIHI, BETEG, CSD Ingénieurs
Assistant à maître d'ouvrage Egis Conseil Bâtiments
Contrôleur technique Dekra
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Socotec
AMO environnement Pae Tai Pae Uta



PAS-DE-CALAIS (62)

Centre pénitentiaire de Vendin-Le-Vieil

■■■■■■■■■■

Les travaux, repris en septembre 2012, après une importante dépollution pyrotechnique du terrain, se sont déroulés à un rythme très soutenu en 2013 qui permettra une livraison en septembre 2014.

CALENDRIER

Mai 2009: Notification du marché de conception-réalisation

Mars 2011: Début des travaux interrompus par la découverte d'engins de guerre

Septembre 2012: Reprise des travaux après dépollution pyrotechnique totale du terrain

Septembre 2014: Prise de possession par l'administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS

204 détenus en enceinte et 34 en QNC
22 000 m² surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement NORPAC
(groupe Bouygues)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :
Archi 5 prod (architectes) /
IOSIS Bâtiments (bureau d'études)



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES



40

VAR (83)

Centre pénitentiaire de Draguignan

Le centre pénitentiaire de Draguignan a été gravement endommagé par les inondations qui ont touché le département du Var le 15 juin 2010.

En octobre 2010, le ministère de la Justice a rendu publique la décision de fermer le centre pénitentiaire et de construire un nouvel établissement dans l'agglomération de Draguignan.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des études de maîtrise d'œuvre, l'obtention du permis de construire et des différentes autorisations.

Les travaux préparatoires ont été achevés. Enfin, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en vue d'entamer le processus de déconstruction de l'ancien centre pénitentiaire de Draguignan.



CALENDRIER

2011: Lancement de la consultation de conception-réalisation

Mai 2012: Notification du marché de conception-réalisation

2013: Poursuite des études de conception et achèvement des travaux préparatoires

2017: Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

29 000 m²

504 places de détention

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre ARCHI5PROD / ARTELIA

Entreprises VINCI CONSTRUCTION France / TRAVAUX DU MIDI Var / CAMPENON BERNARD Var

CALENDRIER

Avril 2014: Démarrage des travaux
1^{er} semestre 2015: Mise en service prévisionnelle du bâtiment

CHIFFRES CLÉS

51 agents
 1300 m² SHON
 + de 35 000 heures effectuées dans le cadre de contrats d'insertion depuis le début du chantier

CONTRACTANTS

Entreprise Léon Grosse La Réunion
Maîtrise d'œuvre NWA RUN (mandataire) / S. Chazel (BET structure) / A.I.R. (BET fluides) / Imageen (BET développement durable) / Préventio (OPC) / Joël Laroche-Joubert (économiste)
Contrôleur technique Veritas
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Impulsion Ingénierie
Conducteur d'opération DEAL de La Réunion

**LA RÉUNION (974)**

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Saint-Denis

L'attribution du marché de travaux en octobre 2013 à l'entreprise Léon Grosse, annonce le démarrage des travaux en avril 2014. Ces derniers visent à la construction, à proximité immédiate du centre pénitentiaire de Domenjod, d'un bâtiment neuf regroupant la direction et l'antenne nord du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

De par sa conception tournée vers l'extérieur, l'architecture de ce bâtiment a pour ambition de symboliser l'action du service qu'il hébergera.



L'équipe 4, transversale, est en charge de la programmation pour l'ensemble des opérations.



NOUVELLES ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX 2

Après plusieurs mois de dialogue compétitif très fructueux tant sur le plan architectural et fonctionnel que technique, les cinq candidats admis à participer au dialogue ont remis leurs offres finales en octobre 2013. Après une analyse multicritère, le marché a été attribué fin décembre 2013 au groupement GFC/DV Construction/SCAU (architecte)/EGIS (bureau d'études).

Ce projet illustre les ambitions renouvelées du ministère en matière de qualité architecturale des espaces, aussi bien en extérieur qu'à l'intérieur des hébergements. Les zones de

déambulations sont ainsi traitées très qualitativement, elles sont larges et donnent à voir des patios et jardins plantés. Les dispositifs de sûreté passifs sont adroitement masqués par une architecture qui a su mettre à profit les évolutions programmatiques pour créer des espaces non anxiogènes. La notification du marché est prévue pour 2014, suivie d'un an d'étude et de deux ans de travaux. La livraison est prévue au premier semestre 2017.

L'établissement aura une capacité de 735 places et une surface de plancher de 34104 m².

42



CALENDRIER

2017 : Mise en service prévisionnelle

CHIFFRES CLÉS

735 places

34104 m² surface de plancher

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement : GFC/DV Construction

Le groupement est composé, outre le mandataire, de
SCAU (architectes) / EGIS (bureau d'études)





LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

44

46

OPÉRATION JUDICIAIRE LIVRÉE

PALAIS DE JUSTICE DE MONTMORENCY_P46

47

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE_P47

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS_P48

PALAIS DE JUSTICE DE CAEN_P49

PALAIS DE JUSTICE DE CHALON-SUR-SAÔNE_P50

PALAIS DE JUSTICE DE FOIX_P51

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE_P52

PALAIS DE JUSTICE D'HAGUENAU_P53

PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES_P54

PALAIS DE JUSTICE DE MARSEILLE-MONTHYON_P55

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX_P56

PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG_P57

58

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE_P58

PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI_P59

PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX_P60

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER_P61

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE_P62

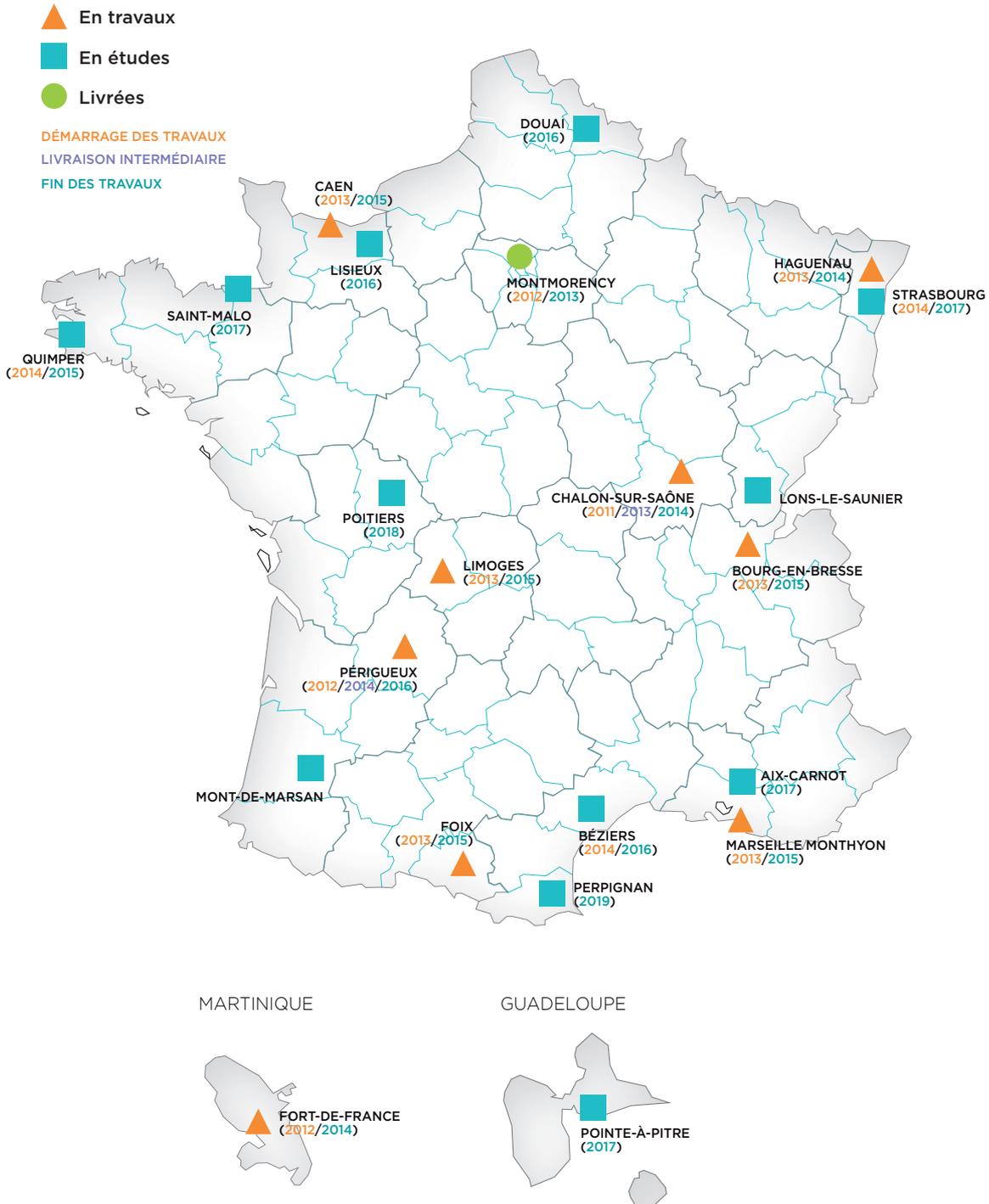
PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS_P63

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER_P64

PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MALO_P65

CARTE DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

EN PHASE OPÉRATIONNELLE - AU 31 DÉCEMBRE 2013



OPÉRATION JUDICIAIRE LIVRÉE



CALENDRIER

Avril 2007: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Janvier 2012: Démarrage des travaux de construction

Septembre 2013: Réception du bâtiment

Novembre 2013: Mise en service du palais de justice

CHIFFRES CLÉS

1 728 m² de surface de plancher au palais de justice

2 salles d'audience publique, l'une de 100 m², l'autre de 80 m²

2 salles d'audience de cabinet

2 salles des délibérés

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Dominique Coulon & associés, architecte / Batiserf Ingénierie, BET Structure / BET Gilbert Jost, BET Fluides / E3 Économie, Économiste

Entreprise SNRB

46

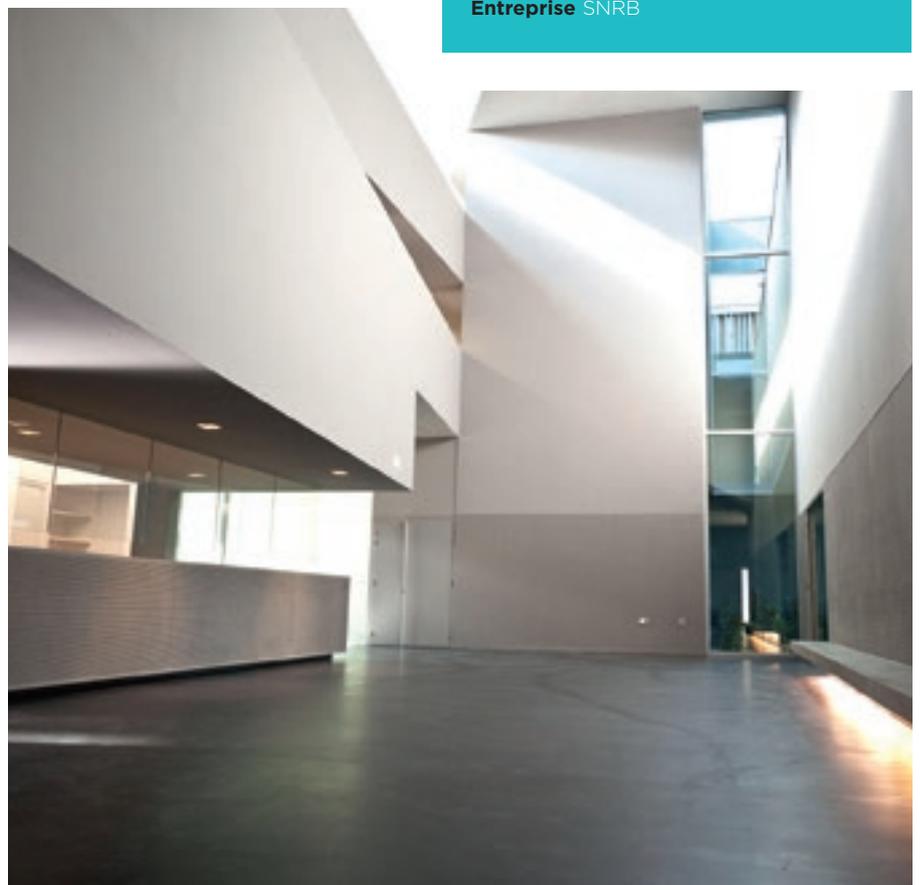
VAL D'OISE (95)

Palais de justice de Montmorency

■■■■■■■■

En réunissant sur un même site le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes, le palais de justice de Montmorency donne une plus grande cohérence à l'organisation locale de la Justice. Il permet également d'offrir aux différents personnels des deux juridictions des conditions de travail plus adaptées, et aux justiciables de meilleures conditions d'accueil.

Ce nouvel établissement se distingue par sa qualité architecturale, les matériaux utilisés et ses espaces justement proportionnés et lumineux. Cette nouvelle construction livrée en septembre 2013, concilie fonctionnalité et élégance architecturale et s'intègre dans un quartier en plein renouveau.



OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX



CALENDRIER

Novembre 2013 : Démarrage des travaux

2^{ème} semestre 2015 : Fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

8 020 m² de surface de plancher

5 salles d'audience publique

143 personnes pour le judiciaire

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Plan2/Arodie-Damian/Lasa/Ingerop/Trompille/VisionLab/Tribu

Contrôleur technique Veritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult

Entreprise Générale GTM bâtiment et génie civil Lyon



AIN (01)

Palais de justice de Bourg-en-Bresse

Idéalement situé, le nouveau palais de justice accueillera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce. Moderne et fonctionnel, il arbitrera une large salle des pas perdus à la façade vitrée largement ouverte sur la ville.

L'année 2013 a permis la désignation de l'entreprise qui réalisera les travaux et l'achèvement des études de conception par l'architecte en collaboration avec l'entreprise, selon le montage innovant développé par l'APIJ.

HÉRAULT (34)

Palais de justice Béziers



Le palais de justice de Béziers offrira aux 4 juridictions biterroises un nouvel outil de travail performant et répondant aux exigences d'une justice moderne.

L'année 2013 a permis de désigner le groupement Sogea sud / Thermatic / Snef comme adjudicataire du marché de travaux. Le second semestre a permis, dans le cadre de la phase collaborative du nouveau marché d'ingénierie, la réalisation conjointe du dossier PRO entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise. L'année 2014 sera marquée par le début des travaux pour une mise en service courant 2016.



CALENDRIER

Mars 2012 : Désignation maîtrise d'œuvre
Décembre 2012 : Lancement de la consultation travaux
Mars 2014 : Démarrage des travaux
2016 : Mise en service

CHIFFRES CLÉS

232 personnes
153 postes de travail
7 196 m² de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Ateliers 2/3/4/, CET Ingénierie
Entreprise Groupement Sogea Sud, Thermatic, SNEF
Assistant à maîtrise d'ouvrage Voxoa
Contrôleur technique SOCOTEC
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Veritas





CALVADOS (14)

Palais de justice de Caen

|||||||

Le futur palais de justice de Caen est réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat d'une durée de 27 ans à compter de la livraison de l'ouvrage, qui comprend le financement, la conception, la construction, le gros-entretien/renouvellement et la maintenance, ainsi que la fourniture de prestations de services associées (notamment l'entretien des espaces verts, la sécurité incendie et le nettoyage), et qui a été signé le 18 décembre 2012 avec la société Cicobail.

La maîtrise d'œuvre du palais de justice est assurée par BE Paris, l'atelier d'architecture Pierre Champenois, EGIS Bâtiment Centre-Ouest, Elioth, Semperivens et Prisme Ingénierie.

La conception de ce bâtiment, qui sera un des projets phares de l'aménagement urbain en cours de réalisation sur la Pointe Presqu'île à Caen, a été finalisée au 1^{er} semestre 2013, ce qui a permis à l'entreprise SOGEA Nord-Ouest de démarrer la phase d'exécution en juillet.

L'exploitation et la maintenance du palais de justice seront assurées par la société Vinci Facilities.



CALENDRIER

18 décembre 2012 : Signature du contrat

Juillet 2013 : Début des travaux

2^e trimestre 2014 : Fin du gros œuvre

3^e trimestre 2015 : Mise en service du palais de justice

CHIFFRES CLÉS

5 542 m² de surface utile totale, dont 2 005 m² pour les espaces publics, qui comprennent notamment :

- **3** salles d'audience pénales (de 140, 100 et 60 m²),
- **3** salles d'audience civiles (de 100, 80 et 60 m²),
- **7** salles d'audience de cabinet, dont 2 salles pénales.

2 468 m² de surface utile pour les espaces tertiaires

148 postes de travail permanents, dont 45 magistrats et 103 fonctionnaires



SAÔNE-ET-LOIRE (71)

Palais de justice Chalon-sur-Saône



L'opération du palais de justice de Chalon-sur-Saône, reprise en 2010 au stade APD, consiste en une extension et une réhabilitation lourde du palais existant. Elle a comme objectif de doubler la surface actuelle du palais afin de pouvoir accueillir sur un même site l'ensemble des juridictions (TGI-TI-CPH-TC), aujourd'hui réparties sur trois sites différents.

En mai 2013 les travaux d'extension se sont achevés. Les services du TGI ont investi les locaux en juin et l'ancien bâtiment a été entièrement vidé et curé en préparation de la rénovation. Les travaux de réhabilitation, démarrés en septembre 2013, s'achèveront à l'automne 2014.



CALENDRIER

Juin 2013 : Réception de l'extension et mise en service

Juillet 2013 : Curage du bâtiment existant

Septembre 2013 : Démarrage travaux de réhabilitation

Juin 2014 : Réunion d'atterrissage

Octobre 2014 : Fin des travaux

Décembre 2014 : Mise en service

CHIFFRES CLÉS

8 600 m² de SHON

106 agents (magistrats et fonctionnaires)

1 grande salle d'assises

1 grande salle pénale

3 salles d'audience

9 salles d'audience de cabinet

1 salle de conciliation

CONTRACTANTS

Entreprise générale Léon Grosse

Maîtrise d'œuvre FCLP (François Chochon et Laurent Pierre architecte) / EGIS Rhône Alpes (bureau d'études) / MAZET (économiste)

Contrôleur technique Bureau Veritas

Santé, hygiène et sécurité Qualiconsult Sécurité

Assistants à maître d'ouvrage VOXOA (expertise économique) / H3C énergies (expertise énergétique) / GINGER BESF (assistance pour l'entretien et la maintenance)

CALENDRIER

Juin 2013 : Notification du marché de travaux

De juillet à septembre 2013 : Phase de travail collaboratif en phase PRO

Novembre 2013 : Ouverture du chantier

Automne 2015 : Mise en service du palais de justice

CHIFFRES CLÉS

4 320 m² de surface de plancher

13 900 m² de terrain

3 salles d'audience publiques dont 2 salles d'audience pénales et 1 salle d'audience publiques

96 personnes dont 60 magistrats et 36 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Philippe Gazeau Architecte (Mandataire) et Sibat, bureau d'études techniques

Conduite d'opération DDT Ariège

Bureau de contrôle Dekra

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult

Constructeur Groupement Bourdarios (Mandataire), Hervé Thermique et Inéo

**ARIÈGE (09)**

Palais de justice de Foix

|||||||

En 2015, les Fuxéens et les acteurs de l'institution judiciaire bénéficieront d'un nouveau palais de justice qui accueillera le tribunal de grande instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. Dès la phase PRO, un travail collaboratif entre le groupement d'entreprise et l'architecte, a permis de faire preuve d'anticipation en apportant des réponses pertinentes aux problématiques bâtimentaires. Ce dialogue itératif avec l'ensemble des acteurs du projet immobilier a permis également de poser très en amont les principes de la future maintenance de l'immeuble. Le bâtiment présente une architecture résolument moderne. Sa façade vitrée expérimentale a nécessité une collaboration étroite entre l'architecte, le constructeur, le bureau de contrôle et le CSTB.





CALENDRIER

Novembre 2012 : Fouilles archéologiques

Décembre 2012 : Démarrage des travaux

4^e trimestre 2014 : Achèvement des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 195 m² de surface de plancher

1 salle d'audience pénale

1 salle d'audience civile

1 salle d'audience mixte

54 personnes : 20 magistrats, 34 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Gilles Bouchez Architecture (Mandataire du groupement) / GEC Ingénierie / Anonym'art

Contrôleur technique Bureau Veritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Bureau Veritas

Groupeur d'entreprises en charge des travaux DV Construction (Mandataire du groupement) / Bâti Groupe Caraïbes

MARTINIQUE (972)

Cour d'appel de Fort-de-France



La construction de la cour d'appel de Fort-de-France a démarré fin 2012. L'année 2013 a ainsi été consacrée à la réalisation des fondations spéciales, composées d'un ensemble de 72 pieux profonds, puis aux travaux de la superstructure réalisée en construction mixte. L'avancée du bâtiment conçue en charpente métallique repose sur des croix de Saint-André métalliques, la partie arrière, elle, s'appuie sur un socle en béton armé. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2014, pour accueillir début 2015, la cour d'appel de Fort-de-France, le Service administratif régional (SAR), et la direction de programme Antilles-Guyane de l'APIJ.





BAS-RHIN (67)

Palais de justice d'Haguenau

L'année 2013 a vu le démarrage des travaux du nouveau palais de justice qui s'implantera dans un bâtiment du XIX^e siècle entièrement restructuré. Il accueillera le tribunal d'instance, le bureau du livre foncier et le conseil des prud'hommes.

L'entrée au palais se fera par une façade contemporaine créée en extension du bâtiment. Élément central du projet architectural, elle servira aussi de dispositif régulateur dans la maîtrise de l'énergie et de l'éclairage naturel.

CALENDRIER

Septembre 2013: Démarrage des travaux

2^e semestre 2014: Fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

2 071 m² de SHON

1 925 m² de plancher

2 salles d'audiences: 56 et 26 places

77 personnes dont 8 magistrats, 33 fonctionnaires, 36 conseillers Prud'hommes

CONTRACTANTS

Entreprise générale Sotravest

Maîtrise d'œuvre Agence Nunc Architectes (Mandataire) / SIB Études / Gest'énergie / Les Économistes

Contrôleur technique Qualiconsult (agence Strasbourg)

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé BECS

Assistant à maîtrise d'ouvrage SAMOP (Phase études) / Anne Amichaud (mobilier)



ÉQUIPE 1



L'équipe 1 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice d'Haguenau.



CALENDRIER

Novembre 2013: Démarrage des travaux

2^e semestre 2015: Fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

5 919 m² de surface de plancher

4 salles d'audience publiques

111 personnes pour le judiciaire

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Nicolas Michelin et Associés / BATISER / DEERNS / Bureau Michel Forgue / PEUTZ

Contrôleur technique SOCOTEC

Coordinateur Sécurité

et Protection de la Santé VERITAS

Entreprise générale DV Construction

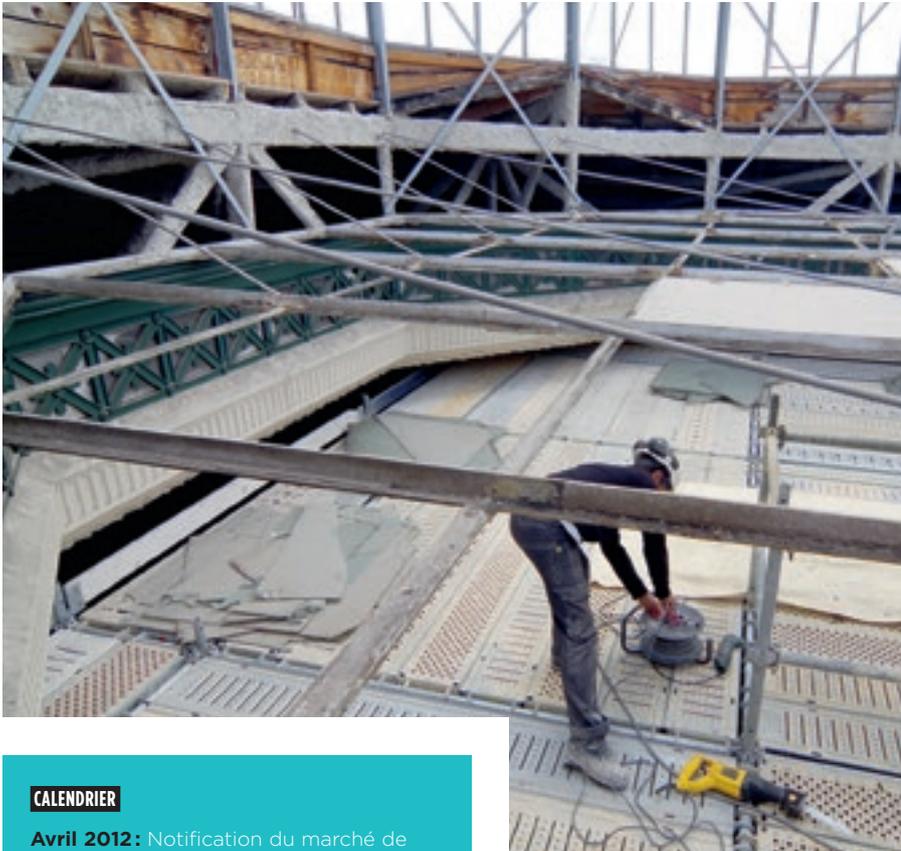
HAUTE-VIENNE (87) Palais de justice de Limoges

|||||||

À l'issue des études de conception menées pour partie en collaboration avec l'entreprise retenue, selon le montage innovant lancé par l'APIJ, l'année 2013 a permis le lancement des premiers travaux.

Le nouveau palais de justice, à l'architecture élégante, accueillera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, et le tribunal de commerce, dans des locaux modernes, et fonctionnels.





BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Palais de justice de Marseille-Monthyon

|||||||

Après le départ des juridictions au palais Bugeaud (ancienne caserne du Muy), le démarrage des travaux de réhabilitation du palais a démarré en 2013 : désamiantage, déplombage, démolitions préliminaires, puis renforcement des structures et début de la reprise des façades en pierre de taille.

CALENDRIER

Avril 2012 : Notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2012 : Ouverture du tribunal provisoire (après aménagement de la caserne du Muy préalablement au relogement des juridictions)

Mai 2013 : Démarrage des travaux de réhabilitation

1^{er} trimestre 2015 : Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience

136 magistrats et fonctionnaires

5 297 m² Surface dans œuvre (sdo)

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement GFC CONSTRUCTION (groupe Bouygues)

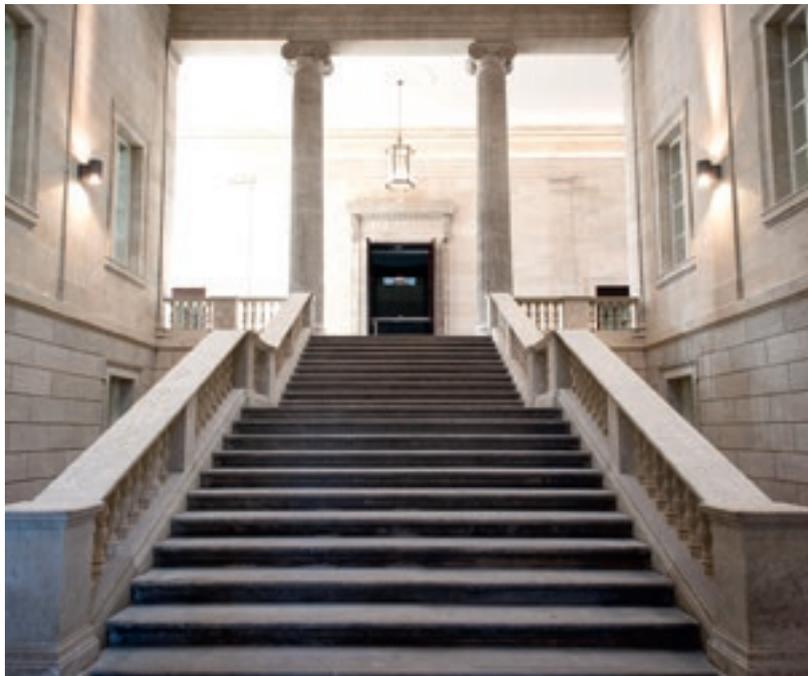
outre le mandataire, le groupement est composé de TANGRAM (architectes) / GARCIA INGÉNIERIE (bureau d'études) / SICA



ÉQUIPE 6



L'équipe 6 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Marseille-Monthyon.



DORDOGNE (24)

Palais de justice de Périgueux



Marqué par un parc judiciaire vétuste et une dispersion sur deux sites, le TGI de Périgueux connaissait des conditions de travail inadaptées à un exercice moderne de la justice.

Aussi sa restructuration a-t-elle été entreprise en démarrant par la réhabilitation, en site libre après le relogement des services, du palais Montaigne, palais inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La livraison de l'opération sera effective au printemps 2014 offrant ainsi à la juridiction le pôle pénal du palais de justice et un cadre de travail moderne répondant aux exigences environnementales actuelles.

Elle devrait être suivie par la construction d'une extension neuve (palais Sirey) qui a fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre en 2013.



CALENDRIER

Novembre 2011: Libération du palais Montaigne, relogement des services
Janvier 2012: Démarrage des travaux du palais historique Montaigne
Avril 2014: Mise en service du futur palais Montaigne
2016: Fin prévisionnelle des travaux pour l'ensemble de l'opération

CHIFFRES CLÉS

76 personnes dont 25 magistrats et 51 fonctionnaires
1 413 m² Sirey et **3 007 m²** Montaigne (surface de plancher)

CONTRACTANTS

Projet "Montaigne"

Maîtrise d'œuvre Frédéric Laffitte (architecte), Cetab (BET TCE)
Assistant à maîtrise d'ouvrage Global Ingénierie
Entreprise groupement d'entreprises / Vigier mandataire
Contrôleur technique, Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Qualiconsult

Projet "Sirey"

Maîtrise d'œuvre Flint (architecte), Terrell, Alto, Voxoa
Assistant à maîtrise d'ouvrage SAMOP
Contrôleur technique SOCOTEC
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Presents



BAS-RHIN (67)

Palais de justice de Strasbourg

|||||||

L'année 2013 a vu la concrétisation du projet de modernisation du palais de justice de Strasbourg avec l'attribution du marché travaux au groupement d'entreprise Eiffage Construction - Spie Batignolles - Eiffage Énergie - Clemessy et l'installation des premiers bâtiments modulaires du palais de justice provisoire sur le parvis du palais historique.

La mise en service du palais de justice provisoire en juin 2014 permettra la poursuite de l'activité judiciaire durant toute la durée des travaux. Le bâtiment rénové sera mis en service au cours du 1^{er} semestre 2017.

CALENDRIER

Août 2012 : Signature de la convention de financement État / Région / Département / Ville

Octobre 2013 : Démarrage des travaux du palais de justice provisoire

Janvier 2014 : Notification du marché travaux du palais historique

Juin 2014 : Mise en service du palais de justice provisoire et démarrage des travaux de modernisation du palais historique

1^{er} semestre 2017 : Mise en service du palais historique

CHIFFRES CLÉS

13600 m² de surface de plancher
224 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Garcès / De Seta / Bonet / Sera Vives Cartagena / SETEC bâtiment / GV ingénierie / VP Cité / Frédéric Teschner Studio

Entreprise générale Groupement Eiffage Construction / Spie Batignolles / Eiffage Énergie / Clemessy

Assistant à maîtrise d'ouvrage technique Voxoa

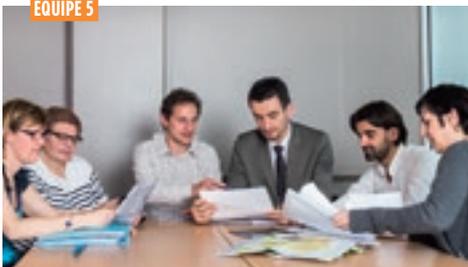
Conduite d'opération DDT 67

Contrôleur technique Bureau Veritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé BECS

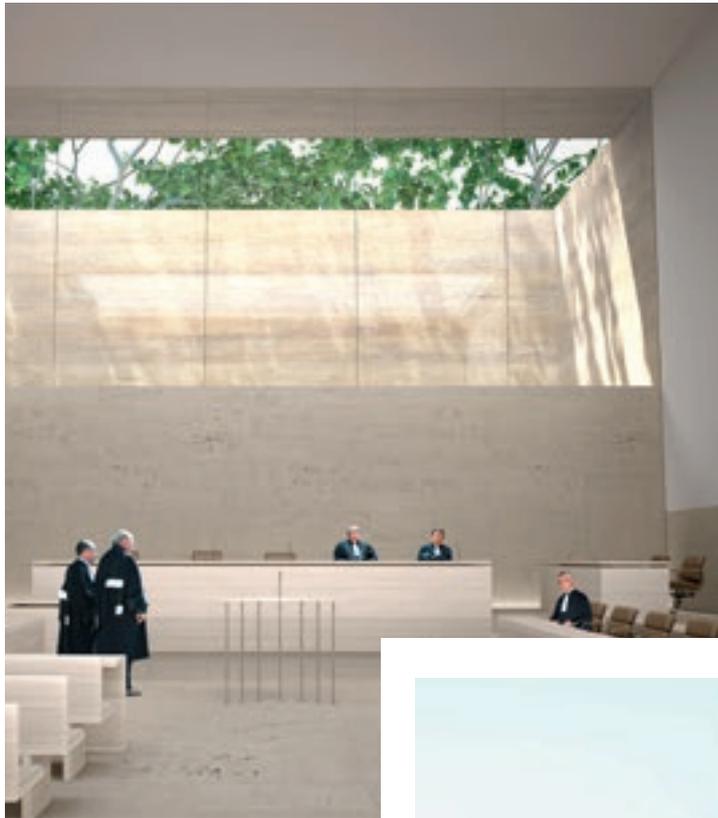


ÉQUIPE 5



L'équipe 5 assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Strasbourg.

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES



58

BOUCHES DU RHÔNE (13)

Palais de justice d'Aix-en-Provence

En 2013, les études d'avant-projet ont été achevées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et le permis de construire du nouveau palais obtenu. Le terrain d'emprise a été libéré pour la nouvelle construction: les anciens bâtiments vétustes et inadaptés ont été démolis, tandis que les juridictions étaient relogées dans un bâtiment provisoire construit dans la partie sud du terrain.



CALENDRIER

Juillet 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Avril 2013: Relogement des juridictions dans un bâtiment provisoire

Août 2013: Démolition des bâtiments anciens

2^{ème} trimestre 2017: Mise en service prévisionnelle du futur palais de justice

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement

Atelier BARANI (architecte)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de:

TECHNIPS TPS / MAZET et associés /

Franks BOUTTE

Consultants

Jean-Paul LAMOUREUX / QUADRIM RHÔNE-ALPES



NORD (59)

Palais de justice de Douai

|||||

L'extension du palais de justice de Douai, qui regroupe la cour d'appel et le tribunal de grande instance, vise d'une part à améliorer l'accueil des justiciables et le fonctionnement des juridictions en dotant notamment le palais d'un accès satisfaisant et sécurisé. Elle vise, d'autre part, à achever son intégration urbaine, le palais historique Pollinchove ayant fait l'objet dans les années 1970 d'un projet dont seule une partie a été réalisée. Le projet prévoit ainsi la création d'une nouvelle entrée pour le public, l'aménagement d'une véritable salle des pas perdus et d'un accueil dédié. Il permettra ainsi d'améliorer significativement les conditions d'accueil pour le public. Deux nouvelles salles d'audiences seront également réalisées, facilitant le fonctionnement des juridictions. Le projet de l'agence d'architecture Harmonic + Masson choisi en avril 2012 a été conçu selon ces impératifs. Il achèvera l'intégration urbaine du site en favorisant la lisibilité du bâtiment, dans un souci d'unité architecturale.

CALENDRIER

2^e semestre 2016 : Mise en service prévisionnelle de l'extension

CHIFFRES CLÉS

1700 m² d'extension
2 nouvelles salles d'audience

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Harmonic + Masson (mandataire) / Scopic / Lamoureux / Capterre

Contrôleur technique Preventec
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Presentis





CALENDRIER

2014 : Achèvement des études
2016 : Mise en service prévisionnelle

CHIFFRES CLÉS

3 700 m² de plancher
4 salles d'audience et 3 salles
d'audience de cabinet
55 postes de travail permanents

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Atelier d'Architecture
Leonard & Weissmann Farman et BETs
EVP (structure) / Michel FORGUE
(Économiste) / CFERM (Fluides)

CALVADOS (14)

Palais de justice de Lisieux



Le projet du futur palais de justice de Lisieux prévoit de regrouper au sein d'un ancien bâtiment industriel réhabilité l'ensemble des juridictions de premier degré de Lisieux : le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce, aujourd'hui localisés sur des sites distincts au centre-ville.

L'année 2013 a permis la poursuite des études de conception, engagées en 2012.





JURA (39)

Palais de justice de Lons-Le-Saunier

|||||||

Le nouveau palais de justice a pour objet de regrouper le tribunal d'instance, le conseil des prud'hommes, le tribunal de commerce de Lons-le-Saunier, et des services du tribunal de grande instance, au sein d'un bâtiment du XIX^e, ancienne école Normale de filles, réhabilité. Les études sont actuellement interrompues pour permettre la prise en compte dans le cadre du projet de la décision de création d'une chambre détachée à Dôle.

CHIFFRES CLÉS

1450 m² de SHON
1 salle d'audiences: 39 places
105 personnes dont 18 magistrats, 21 fonctionnaires, 66 conseillers Prud'hommes

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Agence Pierre Vurpas & Associés (Mandataire) / AIA Ingénierie / CSD / Les Économistes
Assistant à maîtrise d'ouvrage
Phase étude: SAMOP
Contrôleur technique Alpes Contrôle
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé Cabinet COO





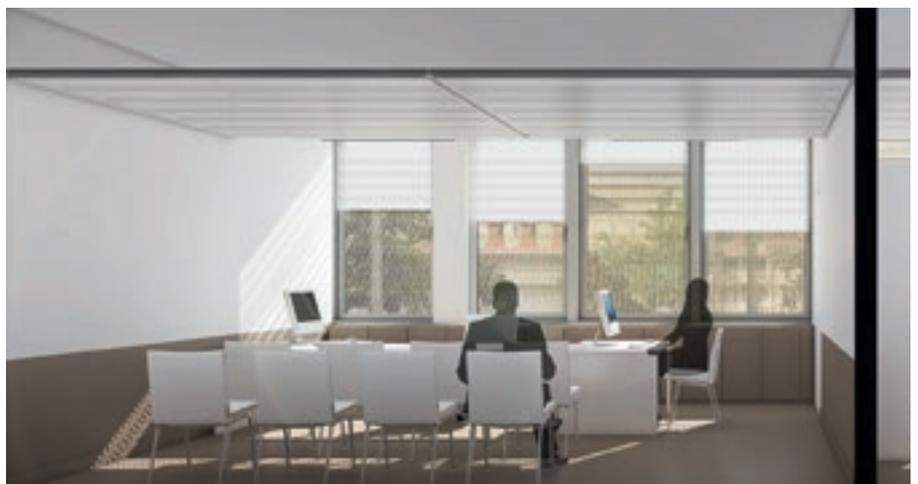
GUADELOUPE (971)
Palais de justice de Pointe-à-Pitre

Le projet du palais de justice de Pointe-à-Pitre consiste en la réalisation d'un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel pour recevoir les services du TGI. L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration études d'avant-projet (AVP) puis à l'obtention du permis de construire le 27 septembre 2013.

L'élaboration du dossier de consultation des entreprises a ainsi pu être concrétisée en décembre 2013.

La procédure de consultation relative au marché de travaux a été initiée en avril 2013. Six candidatures ont été retenues.

La notification du marché de travaux devrait intervenir au second semestre 2014.



CALENDRIER

2017: Mise en service prévisionnelle

CHIFFRES CLÉS

- 5 893 m²** de surface de plancher
- 1** salle d'audience pénale
- 1** salle d'audience mixte
- 111** personnes dont 37 magistrats et 74 fonctionnaires

CONTRACTANTS

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de: BP ARCHITECTURE / (Mandataire du groupement) / EGIS Bâtiment / MAZET et Associés / Acoustique VIVIE et associés / PLAN02
Contrôleur technique SOCOTEC
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé VERITAS



VIENNE (86)

Palais de justice de Poitiers

|||||

L'opération consiste à regrouper sur l'ancien lycée des jésuites à Poitiers « Les Feuillants » situé avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, dans le secteur « Poitiers Cœur d'Agglo » et proche du centre historique de la ville, la cour d'appel, la cour d'assise, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce. Le projet lauréat retenu par le jury qui s'est tenu le 19 décembre 2012 propose un réaménagement paysager contemporain du site à dominante végétale, la réutilisation et l'extension neuve des bâtiments protégés au titre de monuments historiques (Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de certaines façades). Le site est inclus dans le périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Poitiers. Après notification du marché de maîtrise d'œuvre en 2013 à l'Agence Brossy et associés, les études d'avant-projet sont en cours. Elles sont conduites parallèlement à l'instruction du PC déposé en octobre 2013. Ce dernier a été délivré en mars 2014.

CALENDRIER**2018** : Mise en service prévisionnelle**CHIFFRES CLÉS****298** personnes dont 148 magistrats et 150 fonctionnaires**7 800 m²** de surface utile**Le pôle pénal :****4** salles d'audience (dont 1 salle d'Assises)**2** salles d'audience de Cabinet pénales**Le pôle civil :****4** salles d'audience**2** salles d'audience de Cabinet civiles**CONTRACTANTS****Maîtrise d'œuvre** Brossy et associés mandataire / SAS Mizrahi



CALENDRIER

Mars 2014 : Démarrage des travaux
2^e semestre 2015 : Livraison de l'extension

CHIFFRES CLÉS

1 nouvelle grande salle d'audience pénale
6 salles d'audience de cabinet
107 postes de travail permanents

CONTRACTANTS

Entreprises Démolition/désamiantage : groupement DEM7/KERLEROUX TP

Conducteur d'opération DDTM du Finistère

Groupement de maîtrise d'œuvre
 Dominique BONNOT Architecture (Architecte mandataire) / ARMOR INGÉNIERIE (BET Fluides) / ETSB (BET Structure) / AFCE (Consultant HQE) / Jean Bernard SINOT (Économiste) / ACOUSTIBEL (BET Acoustique)

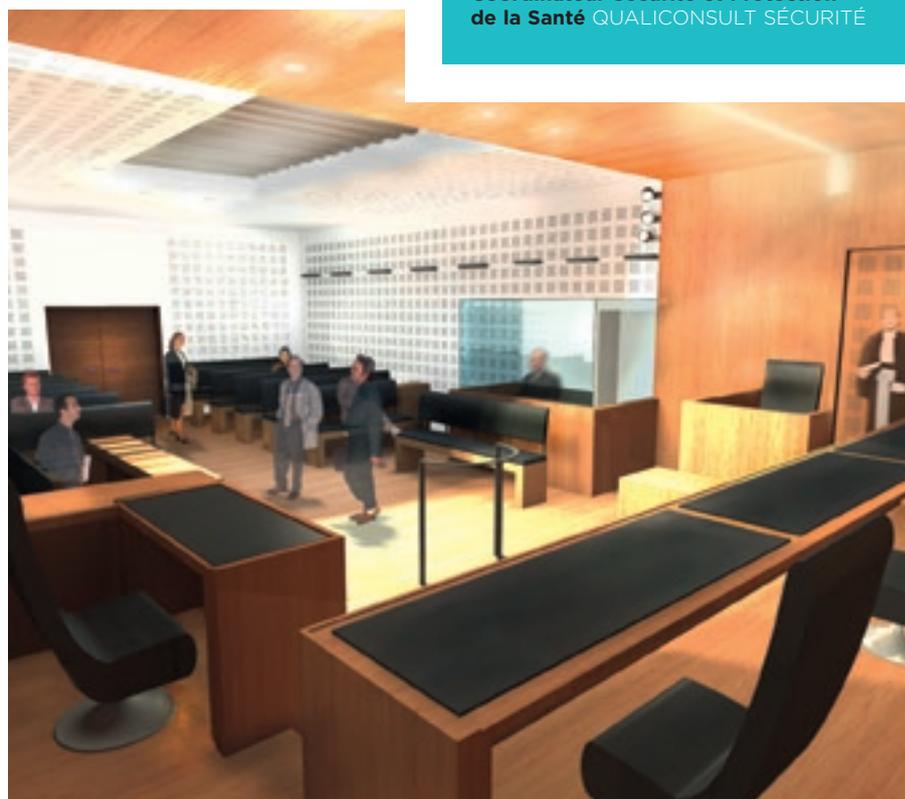
Contrôleur technique BUREAU VERITAS
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé QUALICONSULT SÉCURITÉ

FINISTÈRE (29)

Palais de justice de Quimper

Le projet consiste en la réalisation d'une extension neuve au palais de justice historique, et permettra le regroupement de l'ensemble des juridictions, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce.

L'année 2013 a permis l'achèvement des études de conception engagées en 2012, et le lancement des consultations pour les marchés de travaux. L'opération présente la particularité d'être conduite en site occupé.





ILE ET VILAINE (35)

Palais de justice de Saint-Malo

|||||||

Le nouveau palais de justice de Saint-Malo est à la fois un projet urbain et un projet judiciaire. Il consiste en effet à réunir les quatre juridictions actuellement éparpillées sur 4 sites différents, mais il répond également au souhait de la ville de Saint-Malo d'externaliser l'ensemble des administrations du site touristique de la ville historique. En outre, le nouveau palais de justice est implanté dans un secteur en développement, sur un ensemble foncier à réaménager. Le terrain, initialement propriété de GDF, a été acquis en août 2013. L'année 2013 a vu le déroulement des études de conception et la préparation de l'appel d'offres sur les bases du montage innovant défini par l'APIJ. L'appel d'offres a été lancé fin 2013. La maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée au groupement GAUDIN (Bruno Gaudin architecte); ARTELIA (bureau d'études); ACV (acousticien).

65

CALENDRIER

2017 : Mise en service prévisionnelle

CHIFFRES CLÉS

4 100 m² environ de surface de plancher
7 salles d'audience

82 personnes dont 24 magistrats
et 58 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre Bruno Gaudin
(architecte) / Artelia

Contrôle technique Bureau DEKRA

**Mission de coordination en matière
d'hygiène, santé et sécurité**
Bureau COBATI (Rennes)

Assistant à maîtrise d'ouvrage
Groupement CERUR-ISATEG



L'AGENCE
SE MOBILISE
POUR FAVORISER
LE PARTAGE
ET LES RETOURS
D'EXPÉRIENCE
DE SES ÉQUIPES



L'AGENCE



LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

MISSIONS ET STATUT_P68

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT_P69

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION_P70

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE_P71

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE_P73



L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE_P74

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME_P74

L'ORGANIGRAMME_P75

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE_P76

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE_P81

LA MISSION COMMUNICATION_P81

APIJ

Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice



LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

68

MISSIONS ET STATUT

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseillé du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

« **CONSTRUIRE, RÉNOVER ET RÉHABILITER LES PALAIS DE JUSTICE ET LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.** »

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 modifiée relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) : en intégrant à ses missions des problématiques d'assistance générale et d'expertise ; en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques ; en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les contrats de partenariat sont désormais inclus dans les compétences de l'Agence, en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les postes de directeurs généraux des deux établissements publics sont occupés par deux titulaires distincts.

Les directeurs généraux de l'APIJ et de l'EPPJP ont donc précisé, dans le cadre d'un protocole commun signé le 1^{er} septembre 2013, un certain nombre de règles de gestion ayant notamment pour objectif de faire bénéficier chacun des deux établissements

de toute la compétence disponible dans l'autre, de maintenir la dynamique de fonctionnement de chacun des établissements tout en évitant l'introduction de procédures internes génératrices de retards et de coûts évitables, de coordonner les efforts de progrès et de maîtrise budgétaire demandés à chaque établissement et garantir la fiabilité de l'affectation des dépenses à chacun d'eux.

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2013, les recettes de l'établissement s'élèvent à 11,154 M€. La subvention pour charge de service public était de 9,447 M€.

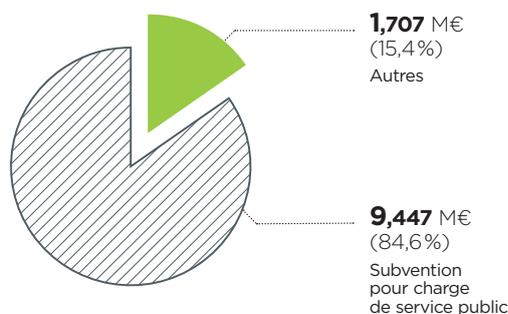
Les dépenses s'établissent à 11,955 M€ HT. Les dépenses de personnel en représentent 70,6%. Les autres dépenses de fonctionnement en représentent 28,7%.

Aux termes de la gestion 2013, le résultat prévisionnel est de -801 K€. Ce montant, compte tenu des montants des amortissements, induit une insuffisance d'autofinancement de 163 K€.

Le fonds de roulement était de 1,602 K€ ce qui représente moins de deux mois des dépenses courantes 2013 de l'Agence.

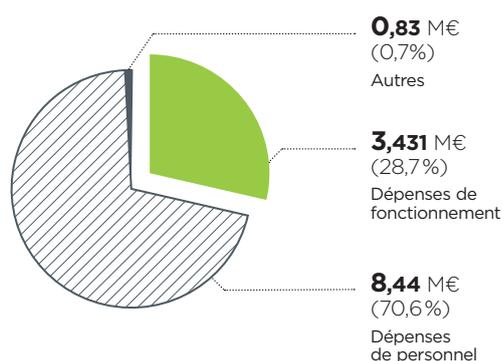
STRUCTURE DES RECETTES

11,154 M€



STRUCTURE DES DÉPENSES

11,955 M€



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

> Composition du Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice au 31/12/2013. 17 membres.

PRÉSIDENT

M. JEAN-RAPHAËL ALVENTOSA

CONSEILLER MAÎTRE À LA COUR DES COMPTES (DÉCRET DE RENOUVELLEMENT DU 06/01/2011)
Son mandat s'est achevé au 09/01/2014. Son successeur, M. Yves Colcombet, conseiller maître à la cour des comptes a été nommé le 15 mai 2014 pour un mandat de trois ans.

MEMBRES DE DROIT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

(MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DU BUDGET

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE CHARGÉ DU BUDGET)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE DU 6 DÉCEMBRE 2013

M. JEAN-CLAUDE MARIN

PROCURER GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE CASSATION

M. JEAN-MICHEL BERARD

PRÉFET HORS CLASSE, CONSEILLER D'ÉTAT EN SERVICE EXTRAORDINAIRE

MME BLANDINE FROMENT

PROCUREURE GÉNÉRALE PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU

M. HENRY ROBERT

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE DIJON

M. LAURENT RIDEL

DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES, CHEF DE LA MISSION OUTRE-MER

MME NADINE PICQUET

DIRECTRICE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE SUD-FRANCILIEN DE RÉAU

M. DOMINIQUE HUCHER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEMPARISEINE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

ÉLUS, LE 25 NOVEMBRE 2013, DANS LES CONDITIONS FIXÉES
PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

M. NICOLAS FOURNEL

DIRECTEUR DE PROGRAMME

MME JULIE TICHOUX

CHEF DE PROJET

> Réunions et délibérations

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à quatre reprises en 2013 : le 29 mars, le 26 juin, le 16 octobre et le 18 décembre. Il a approuvé soixante-deux délibérations, dont vingt-trois relatives à des opérations judiciaires et vingt et une relatives à des opérations pénitentiaires. Une d'entre elles a concerné des contrats de partenariat public-privé notamment pour la maison d'arrêt de Paris la Santé. Vingt-et-une d'entre elles ont porté sur des quitus d'opérations livrées, afin de les sortir du bilan de l'Agence et de les inscrire à celui de l'État. Par ailleurs, une des délibérations a transféré vers le Protocole de maîtrise d'ouvrage cinq opérations judiciaires et onze opérations pénitentiaires, précédemment sous le régime des conventions de mandats. Le lancement de la mise en œuvre d'une informatisation de la chaîne des dépenses a été adopté avec le financement d'un système d'échange informatisé de données. Dans le domaine de la commande publique, deux délibérations ont porté sur les jurys et commissions. Trois délibérations sont relatives au budget et à la gestion budgétaire, sept au fonctionnement de l'établissement – dont une modifiant l'organisation générale du travail et des services, une relative à la convention de gestion APIJ et EPPJP, une relative à la prime collective de performance et une autre portant sur les prestations d'actions sociales. Une délibération a porté sur les délégations du conseil d'administration à la directrice générale, et par ailleurs le rapport d'activité 2012 a été adopté. Enfin, une délibération a porté sur les orientations du prochain contrat de performance de l'Agence. Le conseil d'administration a par ailleurs été informé de la politique menée en matière de ressources

« EN 2013, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A APPROUVÉ 62 DÉLIBÉRATIONS, DONT 23 RELATIVES À DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES ET 21 RELATIVES À DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES. »

humaines au sein de l'Agence, de la mise en place d'un plan de programmation des quitus d'opération et des actions menées en matière de contrôle interne comptable et financier. Il a en outre pris connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction conduite auprès des utilisateurs des ouvrages livrés par l'Agence, et de la présentation relative à l'architecture judiciaire d'une part et à l'architecture pénitentiaire d'autre part. Le conseil d'administration s'est également vu remettre le protocole de fonctionnement signé par les deux directeurs généraux de l'APIJ et de l'EPPJP à la suite de leur nomination par décret du 26 août 2013.

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE

Lors de sa création, étant appelée à gérer plusieurs opérations, l'Agence ne pouvait être maître d'ouvrage de plein exercice au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports à la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Depuis lors, l'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa

réalisation. En conséquence, le décret de 2006 relatif au statut de l'Agence a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement. Il a laissé subsister les mandats, pour assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettre à l'Agence de conduire des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics. Mais il a surtout permis la conclusion, le 3 avril 2007, pour une durée de cinq ans, d'un protocole

définissant le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Depuis lors, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets des études préalables au terme de la garantie de parfait achèvement.

Un nouveau protocole modifié a été signé le 13 avril 2012 à l'occasion de son renouvellement afin de prendre en compte, d'une part, les pratiques observées au cours des cinq ans de mise en œuvre du protocole et, d'autre part, les évolutions induites par la mise en œuvre du contrat de performance, approuvé par le conseil d'administration le 17 décembre 2010 et conclu en janvier 2011.

Les principales inflexions ont été les suivantes :

- Les fiches normalisées de commande d'opération qui décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement ont été revues et mises en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.
- Un système d'informations enrichi a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi des opérations conduites dans le cadre du protocole.
- Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence qui tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations sont précisées de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, dès la réception du bâtiment.
- La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est précisée, l'Agence prenant à sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.
- Les modalités de l'association du secrétariat général et des directions utilisatrices à l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvres ou des concepteurs réalisateurs sont précisées.

« **L'AGENCE EST MAÎTRE D'OUVRAGE DE PLEIN EXERCICE DE L'AMONT DE LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT À SA RÉALISATION.** »

- Les modalités de prise de décision, en cas d'urgence opérationnelle intervenant entre deux séances du conseil d'administration, sont précisées.

- Une stipulation est introduite afin d'unifier les relations conventionnelles entre l'Agence et le ministère de la Justice, optimiser le fond de roulement de l'agence et faciliter la bonne gestion des moyens consentis à l'Agence pour ses activités. Le passage en maîtrise d'ouvrage de plein exercice a permis d'éviter les délais et les retards dans le calendrier des opérations engendrés par le formalisme inhérent à la conclusion de conventions d'études préalables et de conventions de mandats. Il permet aussi la fongibilité des crédits de paiement et la résorption des différences temporelles constatées entre la comptabilité de l'État et celle de l'Agence.

Le conseil d'administration du 26 novembre 2012 avait approuvé le rattachement, à compter du 1^{er} janvier 2013, au protocole susvisé des opérations suivantes sous conventions de mandats jusqu'au 31 décembre 2012 à savoir :

- Dans le champ pénitentiaire : programme 4000, Paris La Santé, Les Baumettes, Fleury Mérogis, les maisons centrales, les quartiers courtes peine, la Corse du Sud.
- Dans le domaine judiciaire : Pointe à Pitre, Montmorency, Chalon sur Saône, Fort de France et Bobigny.

La délibération adoptée le 26 novembre 2012 prévoyait une information du conseil d'administration concernant les transferts ainsi opérés lors de la première réunion du conseil en 2013 au moyen de fiches de transfert et d'avenant aux conventions de mandat d'origine.

C'est ainsi que par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2013, il était définitivement pris acte du transfert vers le protocole de maîtrise d'ouvrage des opérations précitées.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

> Le statut d'opérateur foncier

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Dans

le cadre défini et piloté par France Domaine, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

> La tutelle

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permet à l'Agence d'agir au nom du ministère, la Chancellerie conservant ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle

des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lequel s'exerce notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.

> Les autres conventions (PPP, assistance Antille-Guyane, intervention pour collectivités)

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

Le 23 juin 2009, puis le 30 juillet 2009, l'Agence a conclu avec le ministère de la Justice deux conventions d'études préalables en vue de la réalisation en partenariat public-privé, d'une part, d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires et, d'autre part, de constructions judiciaires. Les deux conventions ont chacune fait l'objet d'avenants en 2010. La première avait pour but d'étendre la mission de l'Agence à la gestion de la procédure de consultation en vue de l'attribution de contrats de partenariat public-privé pour la réalisation du programme, jusqu'à la signature des contrats. La seconde convention a fait l'objet d'avenants en 2010 afin d'élargir la mission de l'Agence au lancement de l'avis d'appel public à concurrence et, ensuite, à l'organisation et à la gestion de la procédure de préparation et de négociation des contrats correspondants. Ce dernier avenant a en outre précisé la liste des opérations concernées. Dans ce cas, le futur palais de justice de Caen a été retenu comme une opération conduite sous forme de partenariat public-privé dans le domaine judiciaire. Son contrat a été signé le 18 décembre 2012. Dans le domaine pénitentiaire, la signature des contrats des lots A et B a eu lieu le 21 décembre 2012. Enfin,

un avenant, adopté au conseil d'administration du 13 décembre 2012, est venu préciser les dispositions de la convention en vue de la réalisation en partenariat public-privé de la réhabilitation de la Maison d'Arrêt de Paris - La Santé.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Le 27 août 2010, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane.

L'intervention pour le compte des collectivités locales

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez, une convention de mandat relevant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 M€.



L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée depuis le 1^{er} septembre 2013 par Mme Marie-Luce BOUSSETON, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

La directrice générale préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé du directeur juridique, administratif et financier des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, de la chef de service des ressources humaines et du chef du service du contrôle de gestion, de l'investissement et de l'informatique. Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'Agence et sont établis les documents de ré-

férence ainsi que les décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe du directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

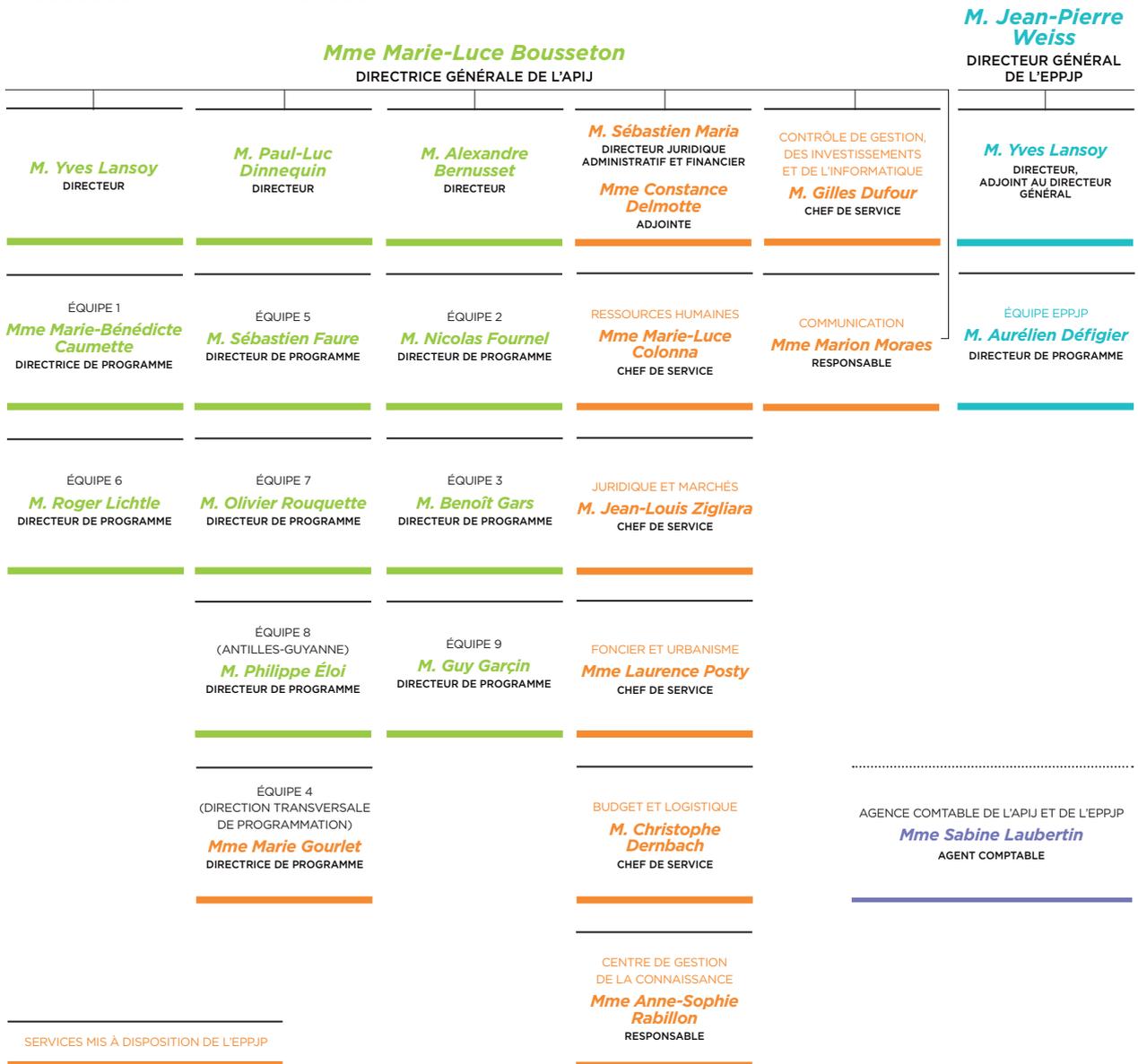
L'Agence compte 9 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Dès la phase de programmation, les équipes conduisent les opérations et des études préalables à la livraison puis au quitus.

Ces équipes composées de chefs de projet, d'une assistante et d'une secrétaire sont dirigées par un directeur de programme, piloté par l'un des trois directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs,

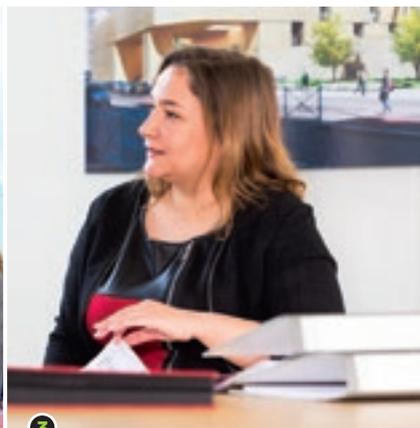
urbaniste...) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et leur permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades.

La neuvième direction de programme, l'équipe 4, est transversale, en charge de la programmation. Elle veille à prendre en compte et à transmettre aux équipes opérationnelles les évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

L'ORGANIGRAMME



2



3

- 1 Comité de direction de l'APIJ.
- 2 3 Les secrétariats des directeurs opérationnels et des directeurs généraux.

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Les directions de programme bénéficient, en interne, d'un appui transversal en matière d'acquisition foncière, de conseil juridique et de gestion des connaissances ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et logistiques. Ces services sont regroupés au sein de la Direction juridique, administrative et financière (DJAF), qui assure par ailleurs le secrétariat des conseils d'administration de l'APIJ et l'EPPJP, dont les gestions administratives sont communes. Cette direction est enfin chargée, en lien avec l'agence comptable, du pilotage de la démarche de contrôle interne comptable et financier, initiée en 2010.

Au cours de l'exercice 2013, la direction juridique, administrative et financière a assuré le secrétariat :

- de 4 conseils d'administration APIJ et EPPJP,

- de 21 réunions de coordination avec les directions métier du ministère,
- 294 marchés ont été enregistrés sur le site intranet pr@tic, dont 57 passés après examen de la commission des marchés,
- 439 plis reçus en réponse aux consultations dont 69 dématérialisés,
- 27 quitus ont été approuvés lors des CA de 2013,
- 21 recrutements ont été réalisés,
- 1 enquête publique a été organisée,
- 1 procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité,
- 2 déclarations d'utilité publique obtenues,
- 100 mètres linéaires d'archives ont été traités, 15 m³ d'archives ont été éliminés et 14,5 m³ de documents de bureau détruits de manière sécurisée.

76



► Le service foncier et urbanisme

Ce service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du ministère. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.

En 2013 se sont poursuivies les interventions sur les thèmes récurrents des conseils en urbanisme, du contentieux lié à l'expropriation et à l'urbanisme. L'année a été marquée par une forte activité qui a permis la conclusion de certaines acquisitions foncières et des résultats importants dans l'avancement des projets. Ainsi, deux déclarations d'utilité publique (DUP) pour les centres pénitentiaires

d'Aix, Luynes et de Basse Terre ont été obtenues. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité a été conduite et achevée aux Antilles. Le point saillant de l'activité est l'achèvement complet de 8 dossiers de procédures et acquisitions initiées les années précédentes (Beauvais, Lutterbach Draguignan pour le pénitencier et Béziers, Caen, Bourg en Bresse, Quimper et Saint-Malo pour le judiciaire).

Les contentieux en urbanisme pèsent principalement sur deux opérations: le palais de justice de Caen et le centre pénitencier de Draguignan. Ce service est composé d'une chef de service, d'une chargée de mission et d'une assistante de gestion.



2

► Le service juridique et des marchés

Le service juridique et des marchés apporte son concours aux directions de programme et aux services supports de l'Agence en amont de leurs achats, en définissant avec eux les procédures et les montages contractuels les mieux à même de faciliter la passation de leurs marchés, puis leur gestion ultérieure.

En phase de consultation, le service valide le contenu des avis d'appel public à la concurrence et la teneur des dossiers de la consultation. Il contrôle la mise en ligne ou la distribution matérielle de ces documents, puis procède à l'enregistrement des réponses des concurrents, en procédant le cas échéant à leur dématérialisation. Il valide enfin les sélections des candidatures et les propositions d'attribution ou d'infirmité formulées par les directions de programme à l'issue des analyses.

En phase d'exécution, il assiste les services sur le traitement des différents incidents susceptibles

d'affecter le déroulement des projets et préconise, selon les configurations, les solutions les plus opportunes pour traiter ces aléas.

Il est également saisi de questions sur les risques inhérents aux opérations de travaux et participe à la définition des schémas d'assurances et à la rédaction des marchés relatifs à la souscription des polices correspondantes.

Quel que soit le thème sur lequel porte la demande, le service veille à rester disponible, afin de fournir aux sollicitants des réponses rapides et opérationnelles. Parallèlement, le service s'attache à optimiser la qualité des politiques d'achat conduites par l'Agence. Le premier élément du dispositif mis en place pour ce faire est la commission des marchés, dont le service assure le secrétariat et qui a eu à se prononcer sur 57 marchés et avenants au cours de l'année 2013. Cette instance, chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution de marchés, ainsi que sur les projets d'avenants, doit examiner annuellement, pour chaque service, 20% des marchés d'un montant supérieur à 45 000 euros HT mais également 20% des marchés d'un montant inférieur à ce seuil.

La commission des marchés peut également être saisie, en amont des lancements, sur la teneur des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier de consultation, ses avis contribuant à élaborer une doctrine commune.

Le second axe de travail est constitué par la rédaction puis la mise en ligne de marchés types et de modèles de décisions, courriers ou documents, destinés à faciliter la tâche des directions de programme et, de manière progressive, à harmoniser les pratiques des services. Ceci s'accompagne de formations internes que le service juridique et des marchés organise à l'attention des agents (8 en 2013). En 2013, les



3

1

La direction juridique, administrative et financière.

2

Le service foncier et urbanisme.

3

Le service juridique et des marchés.

thèmes abordés intéressaient la mise en œuvre des mesures coercitives, la négociation dans les marchés, la gestion des travaux supplémentaires, les obligations réglementaires et contractuelles du maître de l'ouvrage lors de l'ouverture des chantiers. Au cours de l'année 2013, le service a été associé à la préparation et à la notification de 68 marchés passés en procédure adaptée, de 29 marchés passés selon une procédure formalisée et d'environ 35 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 97 procédures sur sa plateforme électronique. Le service a réceptionné 439 plis environ sur l'ensemble de l'année, dont 67 transmis par voie électronique; il a par ailleurs délivré 47 exemplaires uniques. Le service est également sollicité ponctuellement pour émettre des avis sur des questions juridiques d'ordre général, non directement liées à la gestion des

opérations. Ont ainsi été traités des points tels que l'étendue du droit moral des architectes, la propriété intellectuelle, la responsabilité pénale des maîtres d'ouvrage ou la déontologie.

Le service est également chargé du traitement des réclamations, de l'amorce du différend jusqu'à son règlement amiable ou à son suivi contentieux s'il y en avait eu. Dans ce cadre il s'informe de l'évolution de chaque affaire, suit les expertises judiciaires, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou par l'entremise de ses Conseils. Le service juridique fait également exécuter les décisions de justice.

À ce jour, le service juridique et des marchés suit 2 expertises de référés et 3 instances, initiées en 2011 et 2012, en cours devant les tribunaux.

► Le centre de gestion de la connaissance

Avec le recrutement d'une chargée de mission, le centre de gestion de la connaissance a mis l'accent sur la capitalisation des savoirs et des retours d'expériences au sein de l'Agence.

À l'issue d'une analyse approfondie de l'existant et des besoins en la matière, une grande partie de l'intranet documentaire a été revu aussi bien en termes de contenu qu'en terme d'ergonomie afin d'en optimiser l'utilisation par les opérationnels.

Des prototypes d'outils internes dédiés au partage des connaissances ont été mis en place tout au long du deuxième semestre, pour un développement global courant 2014.

Face à la production toujours croissante des documents d'archives des opérations, il a été préparé, en étroite collaboration avec les services supports et les équipes opérationnelles, sur une nouvelle méthodologie d'archivage des dossiers d'opérations immobilières: l'objectif est de maîtriser la production documentaire des équipes tout au long de l'opération pour en fluidifier le traitement définitif dès que celle-ci est achevée. Les équipes opérationnelles sont dorénavant mobilisées en amont pour l'archivage de leurs dossiers et documents. La montée en charge du dispositif s'accéléra en 2014.

Deux apprentis ont rejoint le centre de gestion de la connaissance pour mettre en application cette procédure d'archivage et résorber la quantité d'arriérés.

Le centre a parallèlement piloté la mise en place d'un dispositif de destruction sécurisée du papier pour l'ensemble de l'Agence. Il a également assuré le déménagement de 800 boîtes d'archives et a réorganisé l'ensemble de ses locaux d'archives en interne.



► Le service des ressources humaines

En 2013, le service des ressources humaines de l'APIJ a géré les carrières d'un effectif d'agents contractuels (56%) et fonctionnaires (44%) correspondant à 110,8 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annuelle. Le nombre de recrutements passe de 32 en 2012 à 21 recrutements en 2013 dont 8 pour des remplacements ou renforts temporaires. S'y ajoute le recrutement d'une douzaine de stagiaires (pour des durées de stage d'une semaine à 6 mois) et, à partir du mois de septembre, de 2 apprentis. La rotation des personnels passe de 23 à 12% pour les agents sur emploi permanent accompagnée d'une augmentation de l'ancienneté moyenne des agents de 4,6 à 5,1 ans et de l'âge moyen à 40 ans. La population est féminine à 57%. Les cadres représentent 67% des effectifs.

Dans un souci de conservation de la mémoire et de transmission de la culture et des pratiques professionnelles, l'Agence a poursuivi en 2013 ses actions de formation pour les nouveaux arrivants avec le maintien des parcours individualisés destinés à faciliter la prise de poste, l'organisation de sessions de formation sur l'environnement judiciaire et pénitentiaire et la visite de chantiers conduits par l'Agence.

De nombreuses formations ont été animées en interne et en intra pour consolider les pratiques de l'Agence en matière de commande publique (formations marchés publics, prévisions budgétaires, comptabilité analytique) et de conduite d'opérations (outils de planning, responsabilité du maître d'ouvrage en coordination SPS, signalétique, courants forts et courants faibles, acoustique, salles d'audience).

Dans le contexte de mise en chantier de nombreuses opérations judiciaires, un cycle de formation interne « ouverture de chantier » sous forme de petits-déjeuners a été mis en place en interne. Les sept modules, correspondant à des thématiques différentes ont été



filmés et mis à disposition des équipes sur l'intranet de l'établissement.

Conformément aux préconisations du contrat de performance, certaines des formations techniques ont été ouvertes aux agents de la DAP et de la DSJ (salles d'audience, signalétique).

Concernant la prévention des risques, les responsables d'étage « sécurité incendie » ont été formés aux règles d'évacuation et au maniement des extincteurs en cas d'incendie et une formation « prévention secours civiques de niveau 1 » a été organisée.

Les visites de site 2013 ont eu lieu à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, au palais de justice de Montmorency, au centre pénitentiaire d'Orléans et, hors site du ministère de la Justice, deux visites du chantier des Halles ont été organisées.

Parmi le nombre total de journées de formation que représentent 44 sessions de formations collectives et 60 de formations individuelles, 45% ont été réalisées à titre gratuit.

1

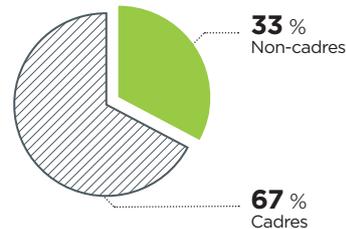
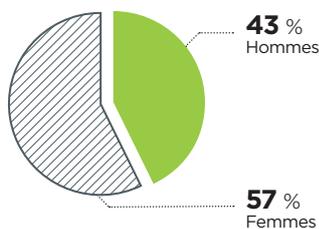
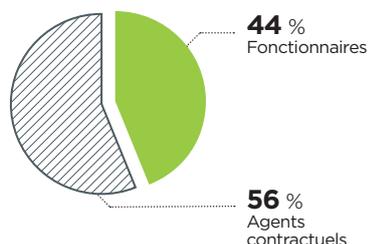
Le centre de gestion de la connaissance.

2

Le service des ressources humaines.

EFFECTIF

112 agents
pour 110,8 ETPT



► Le service du budget et de la logistique

Responsable du budget de fonctionnement de l'établissement, il établit les prévisions budgétaires, effectue les opérations comptables et élabore le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier. Il est responsable en outre des locaux et des moyens logistiques mis à disposition des agents ainsi que des marchés associés. Outre la production des actes de préparation et d'exécution budgétaires annuels, peuvent être mentionnés la passation et renouvellement de plusieurs marchés : reprographie, location/maintenance des imprimantes, prestation d'agence de voyages.

L'agence poursuit la politique de mutualisation des achats publics (*via* l'UGAP notamment) et renégocie les tarifs.

Sur le plan logistique, ont eu lieu divers travaux de réfection et de rénovation (sanitaires), le transfert d'une partie des archives et des déménagements



1

internes suite à des modifications des équipes de projet. Par ailleurs, un traceur permettant de tirer des plans au format A0 a été acquis et des outils de visioconférence ont été améliorés.

80

► L'unité dépenses

L'unité dépenses a été créée en 2013 pour mieux structurer encore la gestion financière des opérations conduites par l'agence, autour des missions suivantes :

- **Gestion des crédits de paiement et paiements :**
 - prévisions budgétaires relatives aux opérations d'investissement et préparation des demandes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement qui sont envoyées aux tutelles.
 - mouvements comptables relatifs aux dépenses et aux recettes de ces opérations : le volume des dépenses des opérations en 2013 est 30% supérieur à celui de 2012 tandis que le nombre de mandats a pratiquement doublé.



2

- quittus des opérations livrées : 27 quittus ont été approuvés lors des CA de 2013.

- **Un appui constant à la professionnalisation des équipes opérationnelles.**

L'unité dépenses vient également en conseil et accompagnement des équipes *via* des notes et point de doctrines (paiement des travaux, MOE, TVA, cession de créance, formule de révision de prix, retenue de garantie, intérêts moratoires, sous-traitance et groupement, éco-taxe.). Ces apports participent au dispositif d'animation du réseau des assistants de projets des équipes opérationnelles. Dans ce registre, le guide des procédures financières et comptables a été profondément remanié et présenté au CBCM en 2013.

- **Le lancement de l'Échange de Données Informatisé (EDI) des dépenses.**

La consultation pour la mise en place d'un EDI comptable et des marchés a été lancée au printemps 2013. Cet EDI constitue un système d'information dématérialisé qui comprendra une majeure partie des marchés de l'agence ainsi que leurs paiements respectifs. Cet EDI participera donc à la diminution de l'impression papier puisqu'il sera entièrement lié au logiciel comptable utilisé actuellement et à l'optimisation des moyens consacrés aux procédures de paiement dans un contexte de très forte augmentation des mandats. Le déploiement de l'EDI est prévu en 2014.

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INFORMATIQUE

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'agence par ses missions :

- **La maîtrise économique et budgétaire** des projets *via* la fourniture en amont d'estimation économique prévisionnelle à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience et des études économiques ponctuelles (mobilier...) et l'élaboration des prévisions budgétaires



3

sur les projets, à l'aide d'un outil informatique de gestion financière et leur suivi détaillé mensuel.

- **Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** *via* l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence.

- **La comptabilité analytique** par l'établissement des coûts internes des projets et d'éléments objectifs sur les plans de charge et l'évaluation des moyens.

Par ailleurs les missions du service ont été étendues à l'informatique en 2013, avec l'élaboration du schéma directeur informatique, enjeu fort du nouveau contrat de performance. En sus des missions habituelles assurant la qualité du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs, le service pilote la montée en gamme des équipements bureautiques et surtout la modernisation informatique du système d'information, initiée dès 2013 sur la chaîne dépense et le SIRH.

LA MISSION COMMUNICATION

La mission communication vise à présenter et à valoriser, à travers l'ensemble de ses actions, tant d'un point de vue local que national, la politique de rénovation et de modernisation de l'immobilier pénitentiaire et judiciaire conduite par le ministère de la Justice. Elle dote ainsi les équipes opérationnelles d'une série de supports, une trentaine en 2013, et prépare les actions événementielles liées aux opérations : inaugurations, poses de 1^{ère} pierre, conférences de presse, mise en place d'expositions et de cérémonies.

À ce titre, les plaquettes de présentation d'un projet au moment de sa livraison et l'événement qui y est lié, les lettres d'information numériques diffusées de manière semestrielle pendant toute la durée de l'opération, les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé ou des documents d'information à destination des riverains sont autant d'outils, également relayés *via* le site internet, qui traduisent l'importance de la politique immobilière entreprise par le ministère.

Le service gère également les demandes de journalistes, trois cent environ ont été traitées en 2013. Ces outils sont complétés par des supports plus génériques qui présentent l'ensemble des opérations confié à l'Agence, comme le rapport d'activité ou le



4

site internet de l'APIJ, avec 47 000 visites en moyenne par mois en 2013. L'ensemble de ces supports est construit en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication d'accompagnement commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

Placée sous l'autorité directe de la Directrice générale, la mission communication est pilotée par la responsable de communication secondée par une assistante.

1 Le service du budget et de la logistique.

2 L'unité dépenses.

3 Le contrôle de gestion, des investissements et de l'informatique.

4 La mission communication.

L'AGENCE
SE MOBILISE
POUR S'ASSURER
D'UN PILOTAGE
BUDGÉTAIRE
À LA HAUTEUR
DES ENJEUX
FIXÉS PAR LA
CHANCELLERIE

82





LE RAPPORT FINANCIER



L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013_P84

L'ANALYSE DU BILAN_P88

LE TABLEAU DE FINANCEMENT_P89

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS
DE MANDAT_P89

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013

> Le compte de résultat

| DÉPENSES | BUDGET RECTIFICATIF 2013 | BUDGET RECTIFICATIF 2013 APRÈS VIREMENTS | BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2013 |
|---|--------------------------|--|------------------------------|
| 63: Impôts, taxes et versements assimilés | 708 279 | 708 279 | 697 570 |
| <i>631: Taxe sur les salaires</i> | <i>575 477</i> | <i>575 477</i> | <i>572 228</i> |
| <i>633: Impôts taxes et versement ass. sur rémunération</i> | <i>132 802</i> | <i>132 802</i> | <i>125 342</i> |
| 64: Charges de personnel | 8 145 218 | 8 145 218 | 7 802 661 |
| <i>641: Rémunération des personnels</i> | <i>5 571 703</i> | <i>5 565 703</i> | <i>5 387 782</i> |
| <i>644: Rémunération apprentis</i> | <i>26 561</i> | <i>26 561</i> | <i>21 090</i> |
| <i>645: Charges de sécurité sociale et de prévoyance</i> | <i>2 293 056</i> | <i>2 293 056</i> | <i>2 165 019</i> |
| <i>646: Rémunérations diverses</i> | <i>103 389</i> | <i>109 389</i> | <i>102 709</i> |
| <i>647: Autres charges sociales</i> | <i>150 509</i> | <i>150 509</i> | <i>126 061</i> |
| Charges de personnel | 8 853 497 | 8 853 497 | 8 500 231 |
| 60: Achats | 120 000 | 126 325 | 122 727 |
| 61: Services extérieurs | 2 426 998 | 2 430 798 | 2 401 215 |
| <i>612: Crédit-bail (loc copieurs)</i> | <i>14 000</i> | <i>14 000</i> | <i>11 593</i> |
| <i>613: Locations</i> | <i>1 606 106</i> | <i>1 652 153</i> | <i>1 647 721</i> |
| <i>614: Charges locatives</i> | <i>423 892</i> | <i>402 845</i> | <i>401 734</i> |
| <i>615: Travaux d'entretien</i> | <i>289 000</i> | <i>289 000</i> | <i>270 695</i> |
| <i>616: Primes d'assurance</i> | <i>12 000</i> | <i>12 000</i> | <i>9 130</i> |
| <i>617: Études et recherches</i> | <i>35 000</i> | <i>8 800</i> | <i>8 740</i> |
| <i>618: Divers</i> | <i>47 000</i> | <i>52 000</i> | <i>51 602</i> |
| 62: Autres services extérieurs | 1 025 763 | 1 015 637 | 760 336 |
| <i>621: Personnel extérieur à l'établissement</i> | <i>5 000</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| <i>622: Rémunérations d'intermédiaires, honoraires</i> | <i>5 000</i> | <i>3 974</i> | <i>300</i> |
| <i>623: Publicité Publication dépenses courantes</i> | <i>100 000</i> | <i>100 000</i> | <i>87 433</i> |
| <i>624: Transports de biens et de personnes</i> | <i>2 400</i> | <i>2 400</i> | <i>2 242</i> |
| <i>625: Déplacements, missions, réception</i> | <i>476 863</i> | <i>476 563</i> | <i>348 093</i> |
| <i>626: Frais postaux et de télécommunication</i> | <i>150 000</i> | <i>150 000</i> | <i>104 996</i> |

| | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 627: Services bancaires | 500 | 500 | 15 |
| 628: Divers | 286 000 | 282 200 | 217 257 |
| C 635 et 637: Autres impôts et taxes | 300 | 782 | 490 |
| C 65: Autres charges de gestion courante | 0 | 0 | 0 |
| C 66: Charges financières | 0 | 0 | 0 |
| C 67: Charges exceptionnelles | 0 | 600 | 179 |
| C 681 & 687: Dotations aux amortissements et provisions | 173 342 | 173 342 | 167 070 |
| C 69: Impôts sur les bénéfices et assimilés | 7 500 | 6 418 | 2 838 |
| Autres charges | 3 753 903 | 3 753 902 | 3 454 855 |
| Total dépenses compte de résultat (1) | 12 607 400 | 12 607 399 | 11 955 086 |
| Résultat: bénéfice (3) = (2) - (1) | 0 | 0 | 0 |
| Équilibre du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4) | 12 607 400 | 12 607 399 | 11 955 086 |

| RECETTES | BUDGET RECTIFICATIF 2013 | BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2013 | % EXÉCUTION |
|--|--------------------------|------------------------------|---------------|
| C 74: Subvention pour charges de service public | 9 397 395 | 9 447 395 | 100,5% |
| Subventions | 9 397 395 | 9 447 395 | 100,5% |
| C 70: Remboursement EPPJP | 1 712 149 | 1 610 782 | 94,1% |
| C 75: Produits annulation mandats n-1 | 0 | 92 554 | - |
| C 76: Produits financiers | 0 | 0 | - |
| C 77: Autres produits exceptionnels | 0 | - | - |
| C 775: Produits cession éléments d'actifs cédés | 0 | 3 612 | - |
| C 778: Autres produits exceptionnels | 0 | 2 566 942 | - |
| Autres ressources | 1 712 149 | 1 706 948 | 99,7% |
| Total recettes compte de résultat (2) | 11 109 544 | 11 154 343 | 100,4% |
| Résultat: perte (4) = (1) - (2) | - | - | |
| Équilibre du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4) | 11 109 544 | 11 154 343 | |

Ce budget a été exécuté à 94,6% (94,8% hors investissement) avec 96% pour le personnel, 92% pour le fonctionnement et 89,9% pour l'investissement. Ces pourcentages s'apprécient à partir du budget rectificatif.

Le taux d'exécution du budget rectificatif 2013 se situe à un niveau supérieur à l'exercice précédent. Ceci s'explique par l'amélioration de prévision en matière de dépenses de personnel et la légère diminution des dépenses de fonctionnement courant.

► L'exécution du budget par grands postes de dépenses

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 70,6% du budget. Cette proportion était de 67,8% en 2012. Cette augmentation du poids relatif des dépenses de personnel s'explique par la réduction de 12,2% des autres postes de dépenses de fonctionnement. Les effectifs autorisés de l'APIJ en 2013 étaient de 111 ETP (en diminution de 2 par rapport à 2012), auxquels il convient d'ajouter 2 contrats aidés. Sur l'année, le volume d'effectifs réalisé a été de 110,8 ETPT pour les emplois sous plafond notifié par le responsable du programme 310 et de 0,7 ETPT pour les contrats aidés.

Le taux de consommation des crédits de personnel s'établit en conséquence à 96% par rapport au budget initial, en progression par rapport à 2012 (il était alors de 95,1%).

Dépenses de fonctionnement

Le taux de consommation du budget de fonctionnement, hors masse salariale, est de 92%, en nette progression par rapport aux 87,9% de 2012. Les dépenses de fonctionnement qui représentaient 31,4% du budget total en 2012 ne représentent plus que 28,7% en 2013, avec un montant de 3 454 855 €. Cette progression du taux d'exécution, concomitante à la réduction du niveau global des dépenses, atteste de la volonté d'amélioration de la prévision budgétaire. Par ailleurs, le ralentissement volontaire des dépenses

(en diminution de 12% par rapport à 2012, avec une économie de 481 260 €) a permis de maintenir un fonds de roulement suffisant pour faire face aux dépenses incompressibles.

Les charges fixes (loyer, charges, travaux, maintenance, amortissements...) avec un montant de 2,5 M€ (dont 2 M€ au titre des loyers et charges locatives) représentent 72,7% des dépenses de fonctionnement, contre 65% en 2012, et près de 21% du budget global. L'augmentation du poids relatif de ces dépenses indispensables est due à la baisse du montant total des dépenses de fonctionnement courant, à la faveur de l'effort de maîtrise de ces dernières. Leur montant est, lui, resté stable par rapport à 2012.

Les charges variables (transport, frais postaux, télécommunications, communication, formation, consommables...) représentent 7,8% du budget total et 27,3% du budget de fonctionnement. Elles connaissent une baisse de 9,2% par rapport à 2012, passant de 1,04 M€ à 0,94 M€, traduisant là encore le souci de maîtrise des dépenses.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement, hors les opérations immobilières, comptabilisées en compte de tiers, a été exécuté à 89,9% du budget rectificatif. Ces dépenses, d'un montant de 110 564 € se ventilent entre :



- les achats de logiciels pour 13 394 € ;
 - les achats de matériel de bureau et matériel informatique pour 78 194 € ;
 - et l'achat d'un véhicule électrique pour 18 976 €, en remplacement d'un véhicule à moteur diesel.
- Le budget d'investissement représente une part modeste du budget total, légèrement inférieure à 1%.

Recettes

Le montant de la subvention pour charges de service public, évalué à 9 397 395 € lors du vote du budget rectificatif afin de prendre en compte la mise en réserve, a pu bénéficier en fin d'exercice d'un abondement exceptionnel de 50 000 € destiné à financer la mise en place du projet d'échanges de

données informatisées.

En raison de taux d'intérêt négatifs, il n'y a eu aucun produit financier en 2013 résultant d'une gestion active de la trésorerie.

Par ailleurs, le remboursement de l'EPPJP, qui est budgétairement neutre, a été de 1 610 782 €, au lieu des 1712149 € prévus au budget rectificatif. Ce montant correspond strictement aux dépenses payées pour le compte de l'EPPJP, en proportion moins importante que prévue initialement, comme cela a été évoqué précédemment.

Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 11154343 € au lieu des 11109544 € inscrits en budget rectificatif, soit une exécution à 100,4%.

> Équilibre dépenses-recettes : évolution du fonds de roulement

Au terme de la gestion 2013, le budget de fonctionnement enregistre une perte de 800 743 € au lieu des 1497 856 € inscrits en budget rectificatif. Ce résultat, compte tenu des montants des amortissements, des charges exceptionnelles et des actifs cédés, induit une insuffisance d'autofinancement de 633 673 € au lieu d'une insuffisance de 1324 514 € inscrite en budget rectificatif. Après prise en compte des acquisitions (budget d'in-

vestissement) et cessions d'actifs, le prélèvement sur le fonds de roulement s'établit à 744 237 € au lieu des 1447 514 € prévus au budget rectificatif.

Le fonds de roulement qui, fin 2012, s'élevait à 2346 343 € est donc au 31 décembre 2013 de 1602106 €, au lieu des 898 829 € prévus au budget rectificatif.

Ce fonds de roulement correspondait en 2013 à 49 jours de fonctionnement de l'Agence.

> Calcul de la capacité d'autofinancement

| CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT | BUDGET RECTIFICATIF 2013 APRÈS VIREMENTS | BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2013 | % EXÉCUTION |
|--|--|------------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice (perte) | 0 | 0 | - |
| + (C 681) dotations aux amortissements | 173 342 | 167 070 | 96,4 % |
| + (C 687) charges exceptionnelles | - | 0 | - |
| + (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés | - | - | - |
| - (C 775) produits de cession des éléments d'actifs cédés | - | -3 612 | - |
| Insuffisance d'autofinancement | 173 342 | 163 458 | |

L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan est équilibré, à l'actif et au passif, au montant de 1593 498 870 €.

Les grandes masses sont les suivantes :

| | | |
|--------------|--|----------------------|
| ACTIF | Actif immobilisé | 192 168 |
| | Dépenses sur conventions | 1 587 354 786 |
| | Disponibilités | 5 951 916 |
| | Total | 1 593 498 870 |
| PASSIF | Capitaux propres | 2 595 017 |
| | Résultat de l'exercice | - 800 743 |
| | Provision pour risques | 57 765 |
| | Crédits sur conventions (crédits de paiement délégués) | 1 589 994 583 |
| | Dettes diverses dont charges à payer | 1 652 249 |
| Total | 1 593 498 870 | |

Cette situation dégage un fonds de roulement (capitaux stables - immobilisations nettes) de 1 602 106 €. Les provisions ont été constituées afin de financer un rappel de charges du bailleur, la situation a

été produite mais l'assemblée générale pour approbation des comptes interviendra au cours de l'exercice 2013-2014.

| | |
|---|------------------|
| Au sein des capitaux propres, la situation des réserves de l'APIJ est la suivante : Réserves au 31/12/2013 | 2 433 702 |
| Total au compte 10 au 31/12/2013 | 161 314 |
| Résultat d'exploitation 2013 | - 800 743 |
| Total aux comptes 10,11 et 15 après imputation du résultat | 1 794 274 |

Le montant des capitaux propres de l'APIJ a diminué entre 2012 et 2013 du montant du résultat déficitaire de l'exercice, soit - 800 743 €. Ces capitaux propres permettent de financer la partie haute de l'actif du bilan de l'établissement : immobilisations pour leur valeur nette. Les dépenses

d'investissement 2013 se sont élevées à 110 564 €, l'excédent des capitaux propres permet de dégager un fonds de roulement propre qui peut financer les créances d'exploitation.

Le fonds de roulement à fin 2013 correspondait à 49 jours de fonctionnement de l'Agence.

Le résultat global de l'exercice se présente de la manière suivante :

| | |
|--|------------------|
| Résultat d'exploitation | - 800 743 |
| Dépenses nettes d'investissements | - 110 564 |
| Dotations aux amortissements | 167 070 |
| Solde global de l'exécution budgétaire 2013 | - 744 237 |

LE TABLEAU DE FINANCEMENT

| EMPLOIS | BUDGET RECTIFICATIF 2013 | BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2013 | % EXÉCUTION |
|--|--------------------------|------------------------------|---------------|
| Insuffisance d'autofinancement | 1324 514 | 633 673 | - |
| Investissements | 123 000 | 110 564 | 89,9 % |
| Total des emplois (7) | 1447154 | 744 237 | 51,4 % |
| Apport au fonds de roulement (9) = (8) - (7) | 0 | 0 | - |
| Fonds de roulement au 31/12/2013 | 898 829 | 1602 106 | |

Pour mémoire, fonds de roulement au 31/12/2012: 2346343.

| RESSOURCES | BUDGET RECTIFICATIF 2013 | BUDGET EXÉCUTÉ AU 31/12/2013 | % EXÉCUTION |
|--|--------------------------|------------------------------|-------------|
| Capacité d'autofinancement | 0 | 0 | - |
| Autres comptes (C 787 et 775) | - | 0 | - |
| Total des ressources (8) | 0 | 0 | - |
| Prélèvement sur fonds de roulement (9) = (7) - (8) | 1447514 | 744237 | - |

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

L'Agence tient, en classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre de conventions de mandat ou du protocole de maîtrise d'ouvrage. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'Agence retrace pour chaque opération le coût plafond et le final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribué par le ministère, leur consommation par l'Agence (Engagements juridiques de programme, EJP), le montant des crédits de paiement reçus par le ministère et leur

consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

Au 31 décembre 2013, le solde global des conventions de mandat s'établit à 4 737 105,19 €.

Il a été constaté par l'établissement 239 236 979,26 € de crédits et 247 701 780,82 € de dépenses.

Parallèlement 27 quitus ont été délivrés par le conseil au cours de l'exercice 2013 pour un montant global de 230 259 417,29 €.

Ainsi la masse d'encours des travaux accuse une légère diminution, alors que les dépenses ont progressé de 32,34 % par rapport à l'exercice 2012.

► Situation financière des conventions de mandat au 31 décembre 2013

| CRÉDITS REÇUS AU 31/12/12 | CRÉDITS REÇUS EN 2013 | TOTAL CRÉDITS REÇUS | OPÉRATIONS | DÉPENSES AU 31/12/12 | DÉPENSES 2013 | TOTAL DÉPENSES | SOLDE HORS QUITUS |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------------|---|-------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|
| OPÉRATIONS JUDICIAIRES | | | | | | | |
| 5 855 571,34 | 22 747,10 | 5 878 318,44 | CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires | 5 164 749,50 | 141 427,84 | 5 306 177,34 | 572 141,10 |
| 240 223 827,86 | 0,00 | 240 223 827,86 | CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE | 238 720 665,93 | 42 254,82 | 238 762 920,75 | 1 460 907,11 |
| 66 841 966,33 | 1 229,05 | 66 843 195,38 | CMSJ.02.02 | 66 595 559,44 | 103 716,54 | 66 699 275,98 | 143 919,40 |
| 43 118 691,82 | 50 937 832,11 | 94 056 523,93 | Protocole judiciaire | 42 902 229,49 | 50 894 505,67 | 93 796 735,16 | 259 788,77 |
| 6 540 000,00 | 100 000,00 | 6 640 000,00 | PPP Palais de Justice | 6 253 000,61 | 374 217,95 | 6 627 218,56 | 12 781,44 |
| 362 580 057,35 | 51 061 808,26 | 413 641 865,61 | Total opérations judiciaires | 359 636 204,97 | 51 556 122,82 | 411 192 327,79 | 2 449 537,82 |
| OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES | | | | | | | |
| 9 696 597,98 | 0,00 | 9 696 597,98 | CEAP.0201 Études préalables pénitentiaires | 8 802 728,67 | 55 990,38 | 8 858 719,05 | 837 878,93 |
| 116 009 504,25 | 0,00 | 116 009 504,25 | CMAP.02.03 Constructions neuves | 115 727 497,79 | -1 303,64 | 115 726 194,15 | 283 310,10 |
| 107 920 938,01 | - | 107 920 938,01 | CMAP 03.01 ETS pour mineurs | 107 901 302,27 | 0,00 | 107 901 302,27 | 19 635,74 |
| 17 620 000,00 | 0,00 | 17 620 000,00 | CMAP 03.03 Centres de semi-liberté | 17 606 762,47 | 9 991,31 | 17 616 753,78 | 3 246,22 |
| 25 310 622,36 | 0,00 | 25 310 622,36 | Partenariat Public Privé | 25 232 479,36 | 29 363,60 | 25 261 842,96 | 48 779,40 |
| 2 800 000,00 | 40 000,00 | 2 840 000,00 | PPP La santé | 2 342 357,81 | 408 696,92 | 2 751 054,73 | 88 945,27 |
| 17 027 551,13 | 2 075 171,00 | 19 102 722,13 | LOPSI Rodez | 15 495 423,70 | 3 139 846,12 | 18 635 269,82 | 467 452,31 |
| 706 310 894,29 | 185 760 000,00 | 892 070 894,29 | Protocole pénitentiaire | 700 861 348,41 | 190 822 502,66 | 891 683 851,07 | 387 043,22 |
| 6 460 000,00 | 300 000,00 | 6 760 000,00 | PPP RGPP | 5 001 253,77 | 1 680 570,65 | 6 681 824,42 | 78 175,58 |
| 165 000,00 | - | 165 000,00 | PPP Performances énergétiques | 32 636,84 | 0,00 | 32 636,84 | 132 363,16 |
| 1 009 321 108,02 | 188 175 171,00 | 1 197 496 279,02 | Total opérations pénitentiaires | 999 003 791,09 | 196 145 658,00 | 1 195 149 449,09 | 2 346 829,93 |
| 1 371 901 165,37 | 239 236 979,26 | 1 611 138 144,63 | Ensemble des opérations | 1 358 639 996,06 | 247 701 780,82 | 1 606 341 776,88 | 4 796 367,75 |

Concernant, les quitus, 2 opérations (palais de justice de la Rochelle et TGI de Besançon) ont fait l'objet de quitus comptables en 2013 pour un montant total de 20,8 millions €.

► Convention de mandat budgétaire

au 31 décembre 2013

| OPÉRATIONS | AE DÉLÉGUÉES | ENGAGEMENTS | CP VERSÉS | PAIEMENTS | DISPONIBLE/ AE | DISPONIBLE/ CP |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| OPÉRATIONS JUDICIAIRES | | | | | | |
| CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires | 9 615 585,57 | 7 037 131,09 | 5 878 318,44 | 5 306 177,34 | 2 578 454,48 | 572 141,10 |
| CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE | 273 093 108,57 | 250 855 127,11 | 219 322 363,06 | 217 761 892,85 | 22 237 981,46 | 1 560 470,21 |
| CMSJ.02.02 Programme 2002/2007 | 83 057 336,46 | 67 645 060,95 | 66 843 195,38 | 66 699 275,98 | 15 412 275,51 | 143 919,40 |
| Protocole judiciaire | 562 884 653,07 | 221 715 354,43 | 93 686 523,93 | 93 585 560,82 | 341 169 298,64 | 100 963,11 |
| PPP Palais de justice | 12 660 000,00 | 7 159 339,95 | 6 640 000,00 | 6 627 218,56 | 5 500 660,05 | 12 781,44 |
| Total opérations judiciaires | 941 310 683,67 | 554 412 013,53 | 392 370 400,81 | 389 980 125,55 | 386 898 670,14 | 2 390 275,26 |
| OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES | | | | | | |
| CEAP.0201 Études préalables pénitentiaires | 13 094 945,92 | 9 958 144,97 | 9 696 597,98 | 8 858 719,05 | 3 136 800,95 | 837 878,93 |
| CMA02.03 Constructions neuves | 122 425 764,20 | 116 012 622,70 | 116 009 504,25 | 115 726 194,15 | 6 413 141,50 | 283 310,10 |
| CMA03.01 ETS pour mineurs | 110 600 000,00 | 107 901 302,27 | 107 920 938,01 | 107 901 302,27 | 2 698 697,73 | 19 635,74 |
| CMA03.03 Centres de semi-liberté | 18 725 000,00 | 17 616 753,78 | 17 620 000,00 | 17 616 753,78 | 1 108 246,22 | 3 246,22 |
| Partenariat Public Privé | 28 490 000,00 | 28 341 140,98 | 25 310 622,36 | 25 261 842,96 | 148 859,02 | 48 779,40 |
| PPP La santé | 7 700 000,00 | 4 312 086,93 | 2 840 000,00 | 2 751 054,73 | 3 387 913,07 | 88 945,27 |
| LOPSI Rodez | 19 102 722,00 | 19 100 528,69 | 19 102 722,13 | 18 635 269,82 | 2 193,31 | 467 452,31 |
| Protocole pénitentiaire | 2 190 568 182,18 | 1 617 456 463,95 | 892 070 894,29 | 891 683 851,07 | 573 111 718,23 | 387 043,22 |
| PPP RGPP | 12 616 604,00 | 9 454 494,83 | 6 760 000,00 | 6 681 824,42 | 3 162 109,17 | 78 175,58 |
| PPP Performances énergétiques | 420 000,00 | 32 636,84 | 165 000,00 | 32 636,84 | 387 363,16 | 132 363,16 |
| Total opérations pénitentiaires | 2 523 743 218,30 | 1 930 186 175,94 | 1 197 496 279,02 | 1 195 149 449,09 | 593 557 042,36 | 2 346 829,93 |
| Ensemble des opérations | 3 465 053 901,97 | 2 484 598 189,47 | 1 589 866 679,83 | 1 585 129 574,64 | 980 455 712,50 | 4 737 105,19 |

INDEX DES SIGLES UTILISÉS

- AAPC** - Avis d'appel public à la consultation
- AMO** - Assistance à maîtrise d'ouvrage
- APD** - Avant-projet détaillé
- BCT** - Bureau de contrôle technique
- BET** - Bureau d'études techniques
- CFE** - Coût final estimé
- CGPPP** - Code général de la propriété des personnes publiques
- CJD** - Centre des jeunes détenus
- CPH** - Conseil de prud'hommes
- CSL** - Centre de semi-liberté
- DAP** - Direction de l'administration pénitentiaire
- DDT** - Direction départementale du territoire
- DISP** - Direction interrégionale des services pénitentiaires
- DPJJ** - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- DSJ** - Direction des Services judiciaires
- DUP** - Déclaration d'utilité publique
- ECP** - Établissement courte peine
- EJP** - Engagement juridique de programme
- ENG** - École nationale des greffes
- ETPT** - Équivalent temps plein travaillé
- HQE** - Haute qualité environnementale
- INRAP** - Institut national de recherches archéologiques préventives
- JAP** - Juge d'application des peines
- LOLF** - Loi organique relative aux lois de finances (1^{er} août 2001)
- LOLF LOPJ** - Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
- LOPSI** - Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
- MAF** - Maison d'arrêt des femmes
- MAH** - Maison d'arrêt des hommes
- MOE** - Maîtrise d'œuvre
- MOP (LOI)** - Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
- NMI** - Nouveau marché d'ingénierie
- PCI** - Poste de centralisation de l'information
- PEP** - Porte d'entrée principale
- PLU** - Plan local d'urbanisme
- POS** - Plan d'occupation des sols
- PPP** - Partenariat public-privé
- QAE** - Quartier d'accueil et d'évaluation
- QCP** - Quartier courtes peines
- QLP** - Quartier longues peines
- QSL** - Quartier de semi-liberté
- SHON** - Surface hors œuvre nette
- SMPR** - Service médico-psychiatrique régional
- SU** - Surface utile
- TC** - Tribunal de commerce
- TGI** - Tribunal de grande instance
- TI** - Tribunal d'instance
- TPE** - Tribunal pour enfants
- UVF** - Unité de visite familiale
- VRD** - Voirie et réseaux divers



Ce document est imprimé sur un papier 100 % PEFC blanchi sans chlore
et issu de forêts gérées durablement.

Le label Imprim'Vert garantit des travaux d'impression propres
et respectueux de l'environnement.

APIJ Rapport annuel 2013

30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00 - Fax : 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication :
Marie-Luce Bousseton

Document édité par :
Marion Moraes, mission communication

Conception & réalisation graphique :
Efil 02 47 47 03 20 - www.efil.fr

Impression :

Gibert et Clarey (Chambray-lès-Tours)

Crédits photographiques :

Couverture : © Agence Nicolas Michelin et associés - © Guillaume Maucuit-Lecomte / P02 : © MJ/DICOM/C. Montagné / P03 : © Cyril Bruneau / P04-05 : (1) © SYNTHESE ARCHITECTURE - (2) © MJ / DICOM / C.MONTAGNÉ - (3) © Gilles Aymard - (4) © DAP/DISP Toulouse - (5) © DR - (6) © Pascal Aimar - (7) © DAP/DISP Marseille / P08-09 : © Nayl Abdallah - © Cabinet d'architecture BE Hauvette Paris - Atelier d'architecture Pierre Champenois / P11 : (1) Denis Merk - (2) © Pascal Aimar / P12-13 : (1) © Dominique Bonnot Architecture - (2) © Agence Hamonic et Masson - (3) © Agence Garcès - De Seta-Bonet - (4) © DR / P14-15 : (1) © Jérôme Cabanel - (2) © Guillaume Maucuit-Lecomte - (3) © Plan 2 - (4) © Agence Nicolas Michelin et associés / P16-17 : (1) © Agence Garcès - De Seta-Bonet - (2-3-4) © SCAU / P18-19 : (1) © APIJ - (2) © Plan 2 / P20-21 : (1) © Gilles Bouchez - (2) © Ateliers 2/3/4 / P26-27 : © Cyril Bruneau - © Guillaume Maucuit-Lecomte / P28-29 : © Cyril Bruneau - © Marie-Claire Bordaz / P30-31 : © Jérôme Cabanel / P32 : © Willy Berré - © Benoît Grimbert / P33 : © Nicolas Vercellino - © Gilles Aymard - © Cyril Bruneau / P34 : © Cyril Bruneau - © DR / P35 : © Cyrille Dubreuil - © APIJ / P36 : © Nayl Abdallah / P37 : © Alain Caste / P38 : © Architecture Studio - © DR / P39 : © Willy Berré / P40 : © Archi5prod / P41 : © NWA RUN / P42-43 : © Cyril Bruneau © SCAU / P46 : © Pascal Aimar / P47 : © DR - © Plan 2 / P48 : © Ateliers 2/3/4 / P49 : © Cabinet d'architecture BE Hauvette Paris - Atelier d'architecture Pierre Champenois - © DR / P50 : © Christophe Fouquin - Studio ACP / P51 : © APIJ - © Philippe Gazeau / P52 : © DR - © Gilles Bouchez / P53 : © Nunc Architectes - © Denis Merck - © Cyril Bruneau / P54 : © Agence Nicolas Michelin et associés - © DR / P55 : © DR - © Cyril Bruneau / P56 : © Pascal Aimar / P57 : © Agence Garcès - De Seta-Bonet - © Cyril Bruneau / P58 : © Atelier Barani / P59 : © Agence Hamonic et Masson / P60 : © Léonard et Weissman / P61 : © Agence Pierre Vurpas et Associés / P62 : © BP Architecture / P63 : © Brossy et associés / P64 : © Dominique Bonnot Architecture / P65 : © Bruno Gaudin / P66-67 : © Alain Caste - © Agence Garcès - De Seta-Bonet / P74-75 : © Cyril Bruneau / P76-77 : © Cyril Bruneau / P78-79 : © Cyril Bruneau / P80-81 : © Cyril Bruneau / P82-83 : © Alain Caste - © Pascal Aimar / P86 : © Cyril Bruneau / P94-95 : © BP Architecture - © GML-CBC / 4^{ème} de couverture : © Agence Nicolas Michelin et associés.







APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30 rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris

Tél. +33 (0)1 53 94 88 00

Fax +33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr

